

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 1^{er} août 2022 à 19 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Ouverture de la séance

Opening of the sitting

10.02 Questions

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Période de questions du public

Public question period

10.03 Ordre du jour

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Que soit adopté l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

That be adopted the agenda of the borough council sitting

10.04 Procès-verbal

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Que soient approuvés le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 juin 2022 à 19 h et les procès-verbaux des séances extraordinaires du 16 juin 2022 à 8 h 30 et du 11 juillet 2022 à 16 h 30.

That be approved the minutes of the regular sitting of the council held on June 6, 2022 at 7 p.m. and the minutes of the special sittings of the council held on June 16, 2022 at 8:30 a.m. and July 11, 2022 at 4:30 p.m.

20 – Affaires contractuelles

20.01 Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1226936012

Que le conseil octroie le contrat ST-22-04 à Ali Excavation inc. au montant de sa soumission, soit 333 427,50 \$, taxes incluses, pour des travaux de drainage, d'aménagement paysager et travaux connexes à différentes adresses dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. Que le conseil autorise une dépense totale de 416 784,40 \$, à savoir un montant de 333 427,50 \$, taxes incluses, pour le contrat, 66 685,50 \$, taxes incluses, pour les contingences et 16 671,38 \$, taxes incluses, pour les incidences.

That the council grant contract ST-22-04 to Ali Excavation inc. in the amount of its tender, to wit \$333,427.50, taxes included, for drainage, landscaping and related works at various addresses in the Borough of Pierrefonds-Roxboro. That the council authorize a total expense of \$416,784.40, to wit an amount of \$333,427.50, taxes included, for the contract, \$66,685.50, taxes included, for the contingencies and \$16,671.38, taxes included, for the incidental costs.

20.02 Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1226936013

Que le conseil octroie le contrat ST-22-17 au plus bas soumissionnaire conforme Les constructions H2D inc. au montant de sa soumission, soit 1 616 655,46 \$, taxes incluses, pour des travaux de réaménagement des aires de jeu, aménagement d'une aire de jeu d'eau et d'un amphithéâtre au parc de Deauville dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. Que le conseil autorise une dépense totale de 2 101 652.09 \$, à savoir un montant de 1 616 655,46 \$, taxes incluses, pour le contrat, 323 331.09 \$, taxes incluses, pour les contingences de 20 % et 161 665 .54 \$, taxes incluses, pour les incidences de 10 %.

That the council grant contract ST-22-17 to the lowest compliant tenderer Les constructions H2D inc. in the amount of its tender, to wit \$1,616,655.46, taxes included, for redevelopment of playgrounds, construction of a water playground and an amphitheatre at Deauville Park in the Borough of Pierrefonds-Roxboro. That the council authorize a total expense of \$2,101,652.09, to wit an amount of \$1,616,655.46, taxes included, for the contract, \$323,331.09, taxes included, for the 20% contingencies and \$161,665.54, taxes included, for the 10% incidental costs.

20.03 Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1226936011

Que soit annulé le processus d'appel d'offres pour le projet SP-2022-10 pour des services professionnels pour optimiser les mesures de contrôle (d'atténuation) des inondations dues aux crues printanières dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro (du secteur de l'avenue du Château-Pierrefonds à la rue Geneviève), puisqu'aucune soumission n'a été reçue.

That be cancelled the tendering process for project SP-2022-10 for professional services to optimize flood control (mitigation) measures due to spring flooding in the Borough of Pierrefonds-Roxboro (from avenue du Château-Pierrefonds to rue Geneviève), since no tenders were received.

20.04 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CA Direction des travaux publics - 1229357004

Que soit exercée l'option de renouvellement prévue au contrat 19-17701 accordé à VertCité (CRABE) pour la réalisation des activités du programme Éco-quartier pour l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour une période d'un an, soit du 1er septembre 2022 au 31 août 2023 au coût de 103 311,94 \$, taxes incluses.

That exercised the renewal option provided in the contract 19-17701 granted to VertCité (CRABE) for the realization of activities of the Éco-quartier program in the Borough of Pierrefonds-Roxboro for a one-year period, from September 1, 2022 to August 31, 2023 at a cost of \$103,311.94, taxes included.

20.05 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1224991013

Que des subventions totalisant 17 350 \$ soient octroyées aux deux organismes suivants pour la période du 2 août 2022 au 31 décembre 2022 selon le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la période de transition 2022 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans :

Action jeunesse de L'Ouest-de-l'Île	8 675 \$
Travail de rue-milieu Pierrefonds/Roxboro	

Maison Caracol CPSC de Pierrefonds-Est	8 675 \$
Comité des droits des enfants	

Que le conseil d'arrondissement approuve les projets de conventions entre la Ville de Montréal et chacun des organismes, établissant les modalités et les conditions de versement de ces subventions. Que madame Louise Zampini, chef de division, Culture, Bibliothèques et Développement social, soit autorisée à signer lesdites conventions au nom de l'arrondissement.

That subsidies totaling \$17,350 be granted to the following two organizations for the period from August 2, 2022 to December 31, 2022 and according to the amount indicated for each, within the 2022 transition period for the Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans:

Action jeunesse de L'Ouest-de-l'Île 8 675 \$
Travail de rue-milieu Pierrefonds/Roxboro

Maison Caracol CPSC de Pierrefonds-Est 8 675 \$
Comité des droits des enfants

That the Borough Council approve the draft agreements between Ville de Montréal and each organization establishing the terms and conditions for payment of these subsidies. That Mrs. Louise Zampini, division head, Culture, Libraries and Social Development, be authorized to sign said agreements on behalf of the Borough.

20.06 Autres affaires contractuelles

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1224911006

Que le conseil reconnaisse les sept organismes suivants dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif (OBNL) de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro :

- Ligue de volley-ball (femmes) de Pierrefonds-Société Québécoise du syndrome d'Angelman
- Table de Quartier du Nord de l'Ouest de l'Île de Montréal
- Association Italo-Canadienne de l'Ouest de l'Île de Montréal
- Orchestre Philharmonique Équitable
- Club de Bowlingrin de Pierrefonds
- Centre Bienvenue inc.

Que cette reconnaissance des organismes entre en vigueur dès son adoption.

That the Borough council recognize the following seven (7) non-profit organizations within the framework of the Policy for the recognition and support of non-profit organizations (NPO) in the Borough of Pierrefonds-Roxboro, developed by the Culture, Sports, Leisure and Social Development Department:

- Pierrefonds Volley-Ball (women) League
- Quebec Angelman Society-
- Table de Quartier du Nord de l'Ouest de l'Île de Montréal
- West Island Italo Canadian Association-
- Equitable philharmonic orchestra
- Pierrefonds Lawn Bowling Club
- Centre Bienvenue inc.

That this recognition of organizations comes into effect upon its adoption.

30 – Administration et finances

30.01 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction des services administratifs - 1224902003

Que le surplus de gestion dégagé de l'exercice financier 2021, au montant de 3 300 400 \$, soit réparti de la façon suivante, conformément aux règles d'affectation du surplus :

- Que la somme de 363 453 \$ soit affectée à la réserve dédiée à la stabilisation du coût du déneigement;
- Que la somme de 225 000 \$ soit affectée à la stabilisation des coûts « santé et sécurité au travail »;
- Que la somme de 1 000 000 \$ soit affectée à la réserve pour l'équilibre budgétaire;
- Que le solde de 1 711 947 \$ du surplus de 2021 soit considéré comme un surplus libre, à l'usage de l'arrondissement.

That the management surplus generated in fiscal year 2021, in the amount of \$3,300,400, be allocated as follows, in accordance with the surplus allocation rules:

- That the amount of \$363,453 be allocated to the reserve dedicated to the stabilization of snow removal costs;
- That the sum of \$225,000 be allocated to stabilize "health and safety at work" costs;
- That the sum of \$1,000,000 be appropriated to the Reserve for Balanced Budget;
- That the balance of \$1,711,947 of the 2021 surplus be considered as a free surplus, for the use of the Borough.

30.02 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs - 1228388006

Que soit approuvée la reddition financière au montant de 281 260,74 \$ pour la période du 30 avril au 27 mai 2022.

That be approved the accountability report in the amount of \$281,260,74 for the period from April 30 to May 27, 2022.

40 – Réglementation

40.01 a) Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1229155016

Avis de motion est donné par le conseiller XXXX de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du règlement CA29 0040-52 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 afin d'apporter diverses corrections et divers ajustements à l'article 70 sur les usages additionnels autorisés pour les usages des catégories d'usages « Habitation unifamiliale (H1) », « Habitation bifamiliale et trifamiliale (H2) » et « Habitation multifamiliale (H3) », à l'article 73 sur les dispositions générales applicables à un usage additionnel, à l'article 75 sur les dispositions particulières applicables à un usage additionnel « Commerce de service » et à l'article 76 sur les dispositions particulières applicables à un usage additionnel « Service de garde en milieu familial ».

Notice of motion is given by Councillor XXXX of the entry for adoption at any subsequent sitting of by-law CA29 0040-52 modifying zoning by-law CA29 0040 in order to make various corrections and adjustments to article 70 concerning additional authorized uses for the "Single-family dwelling (H1)", "Two and three family dwelling (H2)" and "Multi-family dwelling (H3)" uses, to article 73 on the general provisions applicable to an additional use, to article 75 on the specific provisions applicable to an additional "Service business" use and to article 76 on the specific provisions applicable to an additional "Service business" use and to article 76 on the specific provisions applicable to an additional use "Family daycare service".

40.01 b) Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1229155016

Que soit adopté le premier projet de règlement numéro CA29 0040-52 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 afin d'apporter diverses corrections et divers ajustements à l'article 70 sur les usages additionnels autorisés pour les usages des catégories d'usages « Habitation unifamiliale (H1) », « Habitation bifamiliale et trifamiliale (H2) » et « Habitation multifamiliale (H3) », à l'article 73 sur les dispositions générales applicables à un usage additionnel, à l'article 75 sur les dispositions particulières applicables à un usage additionnel « Commerce de service » et à l'article 76 sur les dispositions particulières applicables à un usage additionnel « Service de garde en milieu familial ».

That be adopted first draft by-law number CA29 0040-52 modifying zoning by-law CA29 0040 in order to make various corrections and adjustments to article 70 concerning additional authorized uses for the "Single-family dwelling (H1)", "Two and three family dwelling (H2)" and "Multi-family dwelling (H3)" uses, to article 73 on the general provisions applicable to an additional use, to article 75 on the specific provisions applicable to an additional "Service business" use and to article 76 on the specific provisions applicable to an additional "Service business" use and to article 76 on the specific provisions applicable to an additional use "Family daycare service".

40.02 Règlement - Avis de motion

CA Conseil d'arrondissement - 1223840004

Avis de motion est donné par le conseiller XXXX de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du règlement CA29 0040-53 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 aux fins de réduire le nombre d'étages à six (6) dans les zones H4-4-282, H3-4-272-2, P-5-328 , P-5-317, P-5-317-1, H4-5-290 et H4-5-295 pour les catégories d'usages supérieurs à 6 (six) étages et augmenter le nombre d'étages à six (6) dans les zones C-5-316, C-5-318, H4-5-319, H4-4-282 et H4-5-295 pour les catégories d'usages inférieures à six (6) étages.

Notice of motion is given by Councillor XXXX of the entry for adoption at any subsequent sitting of by-law CA29 0040-53 modifying zoning by-law CA29 0040 in order to reduce the number of storeys to six (6) in H4-4-282, H3-4-272-2, P-5-328 , P-5-317, P-5-317-1, H4-5-290 and H4-5-295 zones for use categories higher than six (6) storeys and increasing the number of storeys to six (6) in C-5-316, C-5-318, H4-5-319, H4-4-282, and H4-5-295 zones for use categories lower than six (6) storeys.

40.03 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1228707014

Premier projet de résolution PP-2022-001 visant à autoriser l'implantation d'un nouveau bâtiment multifamilial (usage H3) de six (6) étages dans la zone C-8-454 au 4700-4704, boulevard Sunnybrooke, à l'intersection du boulevard Gouin Ouest, sur les lots 1 900 120 et 1 899 992, en vertu du règlement CA29 0045 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), et ce, nonobstant toute disposition contraire inscrite au règlement de zonage CA29 0040.

First draft resolution PP-2022-001 authorizing a new six (6) storey multi-dwelling construction (H3 use) in the C-8-454 zone at 4700-4704, boulevard Sunnybrooke, at the intersection of boulevard Gouin Ouest, on lots 1 900 120 et 1 899 992, by virtue of by-law CA29 0045 concerning specific construction, alteration or occupancy proposals for an immovable (SCAOPI), and that, notwithstanding any contradicting provisions of the zoning by-law CA29 0040.

40.04 Règlement – Emprunt

CA Direction des services administratifs – 1226781002

Le conseiller XXXX donne avis qu'à la prochaine séance ou à toute séance subséquente, il sera présenté le règlement CA29 0133 autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ pour financer les travaux de réaménagement de parcs et espaces verts sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro dans le cadre du programme décennal d'immobilisations, lequel est déposé avec le sommaire décisionnel.

Councillor XXXX gives notice that, at the next sitting or any subsequent sitting, the by-law CA29 0133 will be presented authorizing the borrowing of \$4,000,000 for the redevelopment of parks and green spaces within the territory of the Borough of Pierrefonds Roxboro under the ten-year programme of capital expenditures, which is filed with the decision-making summary.

40.05 Règlement – Emprunt

CA Direction des services administratifs – 1226781003

Le conseiller XXXX donne avis qu'à la prochaine séance ou à toute séance subséquente, il sera présenté le règlement CA29 0134 autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection de rues et travaux connexes dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro dans le cadre du programme décennal d'immobilisations, lequel est déposé avec le sommaire décisionnel.

Councillor XXXX gives notice that, at the next sitting or any subsequent sitting, the by-law CA29 0134 will be presented authorizing the borrowing of \$2,000,000 for the realization of road repair work and related work in the Borough of Pierrefonds-Roxboro under the ten-year programme of capital expenditures, which is filed with the decision-making summary.

40.06 Règlement – Emprunt

CA Direction des services administratifs – 1226781004

Le conseiller XXXX donne avis qu'à la prochaine séance ou à toute séance subséquente, il sera présenté le règlement CA29 0135 autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ pour le financement de travaux relatifs aux bâtiments municipaux et l'acquisition de mobilier de bureau et de matériel informatique pour l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro dans le cadre du programme décennal d'immobilisations, lequel est déposé avec le sommaire décisionnel.

Councillor XXXX gives notice that, at the next sitting or any subsequent sitting, the by-law CA29 0135 will be presented authorizing the borrowing of \$3 000,000 for work related to the municipal buildings and the acquisition of office furniture and computer equipment for the borough of Pierrefonds-Roxboro under the ten-year programme of capital expenditures, which is filed with the decision-making summary.

40.07 Urbanisme – Dérogation mineure

CA Direction du développement du territoire et études techniques – 1225300007

Dérogation mineure pour le 14 045, boulevard Gouin Ouest - Lots 1 843 332 et 1 843 333, visant à permettre dans la zone H4-5-295, pour un nouveau bâtiment occupé par un usage de la catégorie « habitation multifamiliale (h3) » : une distance de moins de 3 m par rapport à une ligne de terrain pour une construction souterraine non apparente, une exemption de l'obligation de prévoir un garage privé dissimulé desservant un usage « habitation multifamiliale (h3) », une allée d'accès à 0,50 m d'une ligne latérale au lieu du minimum requis de 1 m et une bande gazonnée à moins de 1 m d'une ligne latérale, considérant que l'application du règlement de zonage CA29 0040 ne cause pas un préjudice sérieux au requérant puisqu'il s'agit d'un nouveau bâtiment et en ce sens, le requérant peut se conformer à la réglementation en vigueur.

Minor exemption for 14 045, boulevard Gouin Ouest - Lots 1 843 332 and 1 843 333, aiming to allow in H4-5-295 zone, for a new building occupied by a use in the "multi-family dwelling (h3)" category: a distance of less than 3 m from a lot line for an unseen underground structure, an exemption from the requirement to provide a private concealed garage serving a "multi-family dwelling (h3)" use, a driveway within 0.50 m of a side line instead of the required minimum of 1 m and a grass strip within 1 m of a side line, considering that the application of zoning by law CA29 0040 does not cause serious prejudice to the applicant since it is a new building and in this sense, the applicant can comply with the regulations in force.

40.08 Urbanisme - Dérogation mineure

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1225300008

Dérogation mineure au 4192, rue Gamelin visant à permettre dans la zone H1-4-285, pour un bâtiment résidentiel unifamilial isolé : une galerie existante à 1,64 mètre de la ligne latérale de lot au lieu des 2 mètres de marge latérale minimale requise, une remise existante à 0,08 mètre de la ligne latérale de lot au lieu du 0,5 mètre de la ligne latérale minimale requise, une marge avant de 5,57 mètres pour le bâtiment principal existant au lieu de la marge avant minimale de 6 mètres, une marge latérale de 1,86 mètre pour le bâtiment principal existant au lieu de la marge latérale minimale de 2 mètres et un perron existant d'empiéter de 1,97 mètre dans la marge avant de 6 mètres alors que le maximum d'empiètement en marge avant est de 1,8 mètre.

Minor exemption at 4192, rue Gamelin aiming to allow in H1-4-285 zone, for a detached residential single-family dwelling: an existing porch at 1.64 metres from the side lot line instead of the required minimum side setback of 2 metres, an existing shed at 0.08 metres from the side lot line instead of the 0.5 metre minimum side lot line requirement, a front setback of 5.57 metres for the existing main building in lieu of the minimum front setback of 6 metres, a side setback of 1.86 metres for the existing main building in lieu of the minimum side setback of 2 metres and an existing stoop to encroach 1.97 metres into the 6 metre front setback when the maximum front setback encroachment is 1.8 metres.

40.09 Urbanisme - Dérogation mineure

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1225300009

Dérogation mineure au 19 306, rue des Palefreniers visant à permettre dans la zone H1-3-137, pour un bâtiment résidentiel isolé, une pergola en cour arrière d'une superficie de 28 m² au lieu du maximum requis de 14 m².

Minor exemption at 19 306, rue des Palefreniers aiming to allow in H1-3-137 zone, for a detached residential single-family dwelling, a rear yard pergola with an area of 28 m² instead of the required maximum of 14 m².

40.10 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1229155015

P.I.I.A. - Construction d'une résidence unifamiliale isolée au 5535, rue Albert - Lot 1 368 754.

S.P.A.I.P. - Construction of a detached single-family dwelling at 5535, rue Albert - Lot 1 368 754.

40.11 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1228707011

P.I.I.A.- Agrandissement du bâtiment unifamilial isolé situé au 888, chemin de la Rive-Boisée – Lot 3 851 729.

S.P.A.I.P. - Extension of the detached single-family building located at 888, chemin de la Rive-Boisée - Lot 3 851 729.

40.12 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1228707013

P.I.I.A. - Subdivision en quatre du lot 1 368 291 situé au 13483, boulevard Gouin Ouest - Lot 1 368 291.

S.P.A.I.P. - Subdivision into four of lot 1 368 291 located at 13483, boulevard Gouin Ouest – Lot 1 368 291.

40.13 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1229155018

P.I.I.A.- Construction d'un nouveau bâtiment trifamilial isolé de deux étages au 9, 4^e Avenue Nord - Lot 1 389 834.

S.P.A.I.P. - Construction of a new detached two-storey three-family building at 9, 4e Avenue Nord - Lot 1 389 834.

40.14 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1228707012

P.I.I.A.- Installation de clôtures au 14695, boulevard Gouin Ouest - Lot 1 841 745.

S.P.A.I.P. - Installation of fences at 14695, boulevard Gouin Ouest - Lot 1 841 745.

40.15 Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1223050013

Que soit approuvé le procès-verbal du comité de circulation et de sécurité routière du 24 mai 2022.

Que l'Annexe « A » du règlement 868 concernant la circulation et la sécurité publique sur le territoire de l'ancienne Ville de Pierrefonds soit modifiée comme suit:

Que le règlement 98-596 régissant le stationnement sur les voies publiques de l'ancienne Ville de Roxboro soit modifié comme suit :

1. 4^e Avenue Sud

Que soit installé un ralentisseur de vitesse avec dimension, marquage et signalisation conforme aux normes du Tome V de Transports Québec sur la rue 4^e Avenue Sud, Roxboro, vis à vis le Parc Lalande, entre les entrées du 103 et 105, 4^e Avenue Sud, Roxboro;

Tel qu'indiqué aux croquis numéros 20-135504 et 21-86611 ci-joints.

2. Chemin de la Rive-Boisée

Que soit installé un ralentisseur de vitesse avec dimension, marquage et signalisation conforme aux normes du Tome V de Transports Québec sur chemin de la Rive-Boisée, Pierrefonds, vis à vis le Parc de la Rive Boisée et la borne d'incendie à la hauteur du 350, chemin de la Rive-Boisée, Pierrefonds;

Que soit installée une signalisation « Passage pour personnes » (Tome V 2.28.1) combinée avec un dos d'âne allongé à la traverse piétonne existante sur chemin de la Rive-Boisée, à l'extrémité nord du parc, près de l'entrée de la piscine extérieure. Les panneaux « Passage pour piétons sur dos d'âne allongé » (P-270-33) doivent être installés conformément au dessin normalisé 026B;

Que le dos d'âne allongé soit construit selon les normes du DTNI-3B. Le marquage des passages pour personnes doit être conforme aux dispositions du chapitre 6 « Marques sur la chaussée »;

Que les trottoirs donnant accès au dos d'âne allongé soient modifiés pour qu'ils soient conformes aux normes d'accessibilité universelle;

Que soit déplacée d'environ 30 m la balise flexible présentement située sur la ligne axiale près du 489, chemin de la Rive-Boisée pour l'intégrer au « Passage pour personnes » combiné avec un dos d'âne allongé. Cette balise piétonnière P-270-2-C sera en complément des panneaux de traverse du passage pour piétons (Tome V 2.28.9). La balise doit être installée sur la chaussée, au centre du passage et au centre du chemin.

Tel qu'indiqué aux croquis numéros 21-81186, 21-102693, 21-134759 et 21-192020 ci-joints.

3. Intersection des boulevards Jacques-Bizard et de Pierrefonds

Que soient enlevés la tige et le panneau « Arrêt interdit » (P-160-1) à 21 m du coin sud-est des boulevards Jacques-Bizard et de Pierrefonds et d'installer un panneau « Arrêt interdit avec flèche » (P-160-1-G) sur le fût situé à 38 m du même coin, ceci afin d'améliorer la visibilité du feu de circulation (Référence au Tome V : 2.19);

Tel qu'indiqué au croquis numéro 22-97145 ci-joint.

That be approved the minutes of the Traffic and Road Safety Committee of May 24, 2022.

That the Annex "A" of by-law 868 concerning traffic and public security on the territory of the former Ville de Pierrefonds be modified as follows:

That by-law 98-596 controlling parking on the public roads of the former Ville de Roxboro be modified as follows:

1. 4^e Avenue Sud

That a speed bump be installed with dimensions, markings and signs conforming to Transport Quebec's Tome V standards on 4^e Avenue Sud, Roxboro, facing Lalande Park, between the entrances to 103 and 105, 4^e Avenue Sud, Roxboro;

As indicated on sketches numbers 20-135504 and 21-86611 attached herewith.

2. Chemin de la Rive-Boisée

That a speed bump be installed with dimensions, markings and signs conforming to Transport Quebec Tome V standards on chemin de la Rive-Boisée, Pierrefonds, facing de la Rive Boisée Park and the fire hydrant at 350, chemin de la Rive-Boisée, Pierrefonds;

That be installed a "Pedestrian Crossing" sign (Volume V 2.28.1) combined with an elongated speed bump at the existing pedestrian crossing on chemin de la Rive-Boisée, at the north end of the park, near the entrance to the outdoor pool. The "Pedestrian Crossing over Extended Speed Bump" signs (P-270-33) shall be installed in accordance with Standard Drawing 026B;

That the elongated speed bump be constructed in accordance with NCDOT-3B standards. Crossing markings shall be in accordance with Chapter 6 "Pavement Markings";

That the sidewalks providing access to the elongated speed bump be modified to meet universal accessibility standards;

That the flexible beacon currently located on the centre line near 489, chemin de la Rive-Boisée be moved approximately 30 m to be integrated with the "Crossing for Persons" combined with an elongated speed bump. This P-270-2-C pedestrian beacon shall be in addition to the crosswalk signs (Volume V 2.28.9). The beacon shall be installed in the roadway in the center of the crosswalk and in the center of the road.

As indicated on sketches numbers 21-81186, 21-102693, 21-134759 and 21-192020 attached herewith.

3. Intersection des boulevards Jacques-Bizard et de Pierrefonds

That the "No stop sign" (P-160-1) at 21 m from the southeast corner of Jacques-Bizard and Pierrefonds boulevards and the "No stop sign with arrow" (P-160-1-G) on the shaft located at 38 m from the same corner be removed to improve the visibility of the traffic light (Reference to Volume V: 2.19);

As indicated on sketch number 22-97145 attached herewith.

60 – Information

60.01 Information

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1229155017

Que le conseil d'arrondissement prenne acte du dépôt des procès-verbaux de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 juin 2022 ainsi que de la réunion tenue le 6 juillet 2022.

That the Borough Council acknowledge the tabling of the minutes of the Urban Planning Advisory Committee meeting held on May 4, 2022 as well as the meeting held on July 6, 2022.

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Que la séance soit levée.

That the sitting be adjourned.

IDENTIFICATION

Dossier # :1226936012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie et des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Ali Excavation inc. pour des travaux de drainage, d'aménagement paysager et travaux connexes à différentes adresses dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, au montant total de 333 427,50 \$, taxes incluses. Autoriser une dépense totale de 416 784,38 \$, taxes incluses, qui couvre le contrat de l'entrepreneur (333 427,50 \$, taxes incluses), les contingences de 20 % (66 685,50 \$, taxes incluses) et les dépenses incidentes de 5 % (16 671,38 \$, taxes incluses) - appel d'offres public ST-22-04 - un seul soumissionnaire.

CONTENU**CONTEXTE**

Les travaux du présent contrat consistent à la réparation de cours d'eau, travaux de drainage, à la réparation de l'arrière des bordures et autres travaux connexes dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour l'automne 2022. Le présent mandat vise environ vingt (20) adresses différentes dans l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

L'appel d'offres public ST-22-04 a été lancé le 23 juin 2022 et sa séance publique d'ouverture s'est tenue le 14 juillet 2022, laissant ainsi un délai de plus de 21 jours aux soumissionnaires pour préparer leur document de soumission. Les annonces ont paru dans le Journal de Montréal ainsi que sur le site électronique du SÉAO.

Les travaux qui seront effectués dans le cadre de ce mandat consistent essentiellement aux éléments de voirie suivants :

- excavation, remblai et déblai;
- ouvrages en béton;
- ouvrages en enrobé bitumineux;
- ouvrages d'égout et/ou aqueduc;
- fondations granulaires;
- ouvrages de gazonnement

La validité des soumissions est de soixante (60) jours suivant la date d'ouverture

Cette dépense doit être assumée par l'arrondissement, à même le budget du PDI 2022.

JUSTIFICATION

Sur un nombre de sept (7) preneurs de cahier des charges, seulement la firme Ali Excavation inc. a donné suite à la demande de prix.
Le tableau suivant présente le résultat de la soumission.

SOUSSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	Contingences 20% (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Ali Excavation Inc.	333 428 \$	66 686 \$	400 113 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	314 474 \$	62 895 \$	377 369 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)	400 113,00 \$		
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	0,00 %		
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)	0 \$		
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)	0,00 %		
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)	22 744 \$		
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	6,03 %		
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			

Conformément aux plans et devis de la soumission ST-22-04, l'entreprise Ali Excavation inc. a déposé la soumission conforme pour les travaux demandés.

Étant donné qu'une seule soumission a été déposée, la Direction Développement du territoire et

études techniques a été en mesure de négocier avec la firme pour réduire le prix de sa soumission. Celle-ci est donc passé de 349 064 \$ à 333 428 \$, une diminution de 15 636\$, soit une réduction d'environ 4,7 %.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts associés aux travaux de drainage, d'aménagement paysager et travaux connexes à différentes adresses dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro sont de 416 784,38 \$, taxes incluses, qui couvre le contrat de l'entrepreneur (333 427,50 \$, taxes incluses), les contingences de 20 % (66 685,50 \$, taxes incluses) et les dépenses incidentes (16 671,38 \$, taxes incluses).

Pour ce contrat, la dépense sera assumée à 100 % par le PDI de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Les frais incidents représentant 5 % des travaux et les frais contingents de 20 % sont assumés également par le PDI de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation des travaux aura comme bénéfice les impacts suivants ;

- Pérennité des infrastructures municipales;
- Amélioration de la qualité de vie des citoyens.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les citoyens seront avisés au préalable du déroulement de la réalisation des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : 29 août 2022

Fin des travaux : 30 septembre 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghizlane KOULILA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Grace-Nathalie NGUIDJOL
Préposée à la gestion des contrats

ENDOSSÉ PAR

Chantal BRISSON
c/d ing.infr@arrond.pierrefonds/roxboro

Le : 2022-07-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis TREMBLAY
Directeur développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION**Dossier # :1226936013**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie et des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les constructions H2D inc. pour des travaux de réaménagement des aires de jeu et aménagement d'une aire de jeu d'eau au parc de Deauville dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, au montant total de 1 616 655.46 \$, taxes incluses. Autoriser une dépense totale de 2 101 652.09 \$, taxes incluses, qui couvre le contrat de l'entrepreneur (1 616 655.46 \$, taxes incluses), les contingences de 20 % (323 331.09 \$, taxes incluses) et les dépenses incidentes de 10 % (161 665.54 \$, taxes incluses) - appel d'offres public ST-22-17 - Cinq (5) soumissionnaires

CONTENU**CONTEXTE**

Le parc de Deauville est situé dans le district Cap Saint-Jacques à l'intérieur du quadrilatère formé par le boulevard Gouin ouest, rue de Baubigny, rue de Fontenay et rue Berthiaume. Des travaux de mise aux normes, d'amélioration et d'ajout d'installations aux services aux citoyens et de nouveaux espaces seront mis sur pied. De manière non exhaustive, le présent mandat consiste à réaliser le réaménagement des aires de jeu, un ajout d'une aire de jeu pour adolescents, un aménagement d'une aire de jeu d'eau, une reconfiguration de certains sentiers, une mise à jour du mobilier, de la plantation et l'ajout d'une fontaine à boire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

L'appel d'offres public ST-22-17 a été lancé le 23 juin 2022 et sa séance publique d'ouverture s'est tenue le 21 juillet 2022, laissant ainsi un délai d'environ 28 jours aux soumissionnaires pour préparer leur document de soumission. Les annonces ont paru dans le Journal de Montréal ainsi que sur le site électronique du SÉAO. Trois (3) addenda ont été émis :

- Addenda 1 en date du 23 juin 2022 : ajout du cahier des plans;
- Addenda 2 en date du 6 juillet 2022 : réponses à des questions;
- Addenda 3 en date 12 juillet 2022 : réponses à des questions et report d'ouverture de soumission.

La validité des soumissions est de cent vingt (120) jours suivant la date d'ouverture, soit jusqu'au 19 octobre 2022.

JUSTIFICATION

Sur un nombre de six (6) preneurs de cahier des charges, cinq (5) entreprises ont déposées leur soumission.

Le tableau suivant présente le résultat de la soumission.

SOUSSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	Contingences 20% (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Les constructions H2D inc	1 616 655 \$	323 331 \$	1 939 987 \$
Les excavations super inc	1 749 920 \$		1 749 920 \$
Stradco construction inc.	1 885 973 \$		1 885 973 \$
Les entrepreneurs Bucaro inc	2 461 917 \$		2 461 917 \$
Les entreprises Pera	3 176 685 \$		3 176 685 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	1 607 197 \$	321 439 \$	1 928 636 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)			2 242 896,11 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			28,17 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)			1 426 765 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)			81,53 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			-178 717 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			-9,27 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			136 053 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			7,77 %

Conformément aux plans et devis de la soumission ST-22-17, l'entreprise Les constructions H2D inc. a déposé la soumission conforme pour les travaux demandés.

Les vérifications relatives à la conformité des soumissionnaires quant aux Registres des personnes non admissibles du Secrétariat du Conseil du Trésor (RENA), de la RBQ et de la liste des personnes devant être déclarées non conformes en vertu du Règlement de la Ville de Montréal sur la gestion contractuelle ont été faites par la division Ingénierie de l'arrondissement.

Vu que ce contrat est visé par la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats public* Les constructions H2D inc. a remis une copie de la lettre d'autorisation de l'Autorité des marchés financiers (AMF), datée du 21 février 2020 (voir section «Pièces jointes»).

Une attestation valide délivrée le 27 mai 022 par Revenu Québec accompagne sa soumission (voir section «Pièces jointes»). Le numéro de licence RBQ de inc. est le 5643-0747-01.

À la lumière des ces informations, la Direction Développement du territoire et études techniques recommande d'octroyer le contrat à la compagnie Les constructions H2D inc. au montant de sa soumission de 1 616 655.46 \$, taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût du contrat à octroyer est de 1 616 655.46 \$, incluant les taxes.

Le montant du budget prévisionnel de contingence (20 %) est de 323 331.09 \$ \$, incluant

les taxes.

Le montant du budget prévisionnel pour les frais incidents (10%) est de 161 665.54 \$, incluant les taxes.

Le montant total maximal du projet est évalué à 2 101 652.09 \$

MONTRÉAL 2030

« Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de [Montréal 2030], [des engagements en changements climatiques], et [des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle] »

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : 15 août 2022

Fin des travaux : 15 novembre 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghizlane KOULILA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-07-26

Grace-Nathalie NGUIDJOL
Préposée à la gestion des contrats

Chantal BRISSON
c/d ing.infr@arrond.pierrefonds/roxboro

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis TREMBLAY
Directeur développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1226936011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie et des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Annuler le processus d'appel d'offres pour le projet SP-2022-10, soit les services professionnels pour optimiser les mesures de contrôle (d'atténuation) des inondations dues aux crues printanières dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro (du secteur de l'avenue du Château Pierrefonds à la rue Geneviève). Aucune soumission reçue.

CONTENU**CONTEXTE**

L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro a vécu plusieurs inondations, dont celles de 2017 et 2019, et suite à ces expériences, elle désire optimiser les mesures de contrôle (d'atténuation) des inondations dues aux crues printanières sur certains secteurs de son territoire jugés prioritaires.

Suite aux expériences vécues, l'arrondissement a identifié un ensemble de mesures requises pour atténuer et contrôler les inondations et notamment des digues, des murs de protection et autres ouvrages de protection. Les mesures comprennent des ouvrages permanents, mais également temporaires.

Le mandat consiste à optimiser les mesures de contrôle (d'atténuation) des inondations dues aux crues printanières dans un secteur jugé prioritaire. Le secteur visé, nommé secteur Ouest, s'étend en rive entre les rues Geneviève et Château Pierrefonds sur une distance d'environ 1 500 m. Il inclut plusieurs sections d'opérations, soit ceux des rues Geneviève, Des rivières, De Gaulle, Legault, Noël, Bouchard, Hélène, Coursol, Deauville, Boulogne et Château Pierrefonds.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

L'appel d'offres public SP-2022-10 a été lancé le 16 juin 2022 et sa séance publique d'ouverture s'est tenue le 7 juillet 2022, laissant ainsi un délai de 15 jours aux soumissionnaires pour préparer leur document de soumission. Les annonces ont paru dans le Journal de Montréal ainsi que sur le site électronique du SÉAO.

JUSTIFICATION

Trois firmes ont acheté le cahier de charge dans SÉAO. Aucune soumission n'a été reçue pour cet appel d'offres. Pour cela, il doit être annulé.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.C.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Grace-Nathalie NGUIDJOL
Préposée à la gestion des contrats

ENDOSSÉ PAR

Chantal BRISSON
c/d ing.infr@arrond.pierrefonds/roxboro

Le : 2022-07-12

IDENTIFICATION Dossier # :1229357004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le renouvellement du contrat 19-17701 avec l'organisme VertCité (CRABE) pour la réalisation des activités du programme Éco-quartier dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro d'une durée d'un (1) an soit du 1er septembre 2022 au 31 août 2023 au montant total de 105 378,18 \$, taxes incluses, imputé à même le budget d'opération.

CONTENU

CONTEXTE

Le programme Éco-quartier est un programme créé en 1995 par la Ville de Montréal. La responsabilité en a été transférée aux arrondissements en 2002 lors de la fusion municipale. En 2006, l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro a procédé à un remaniement du programme Éco-quartier visant à simplifier et à recentrer la mission du programme, de façon à fournir aux citoyens des outils efficaces en matière d'environnement et à soutenir l'arrondissement dans l'atteinte de ses objectifs. En 2014, dans le cadre de la révision des priorités de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, notamment en matière de développement durable, une mise à jour du Programme Éco-quartier s'est avérée nécessaire. De plus, avec cette préoccupation grandissante pour le développement durable dans la mission du programme, il est prévu d'y intégrer les sphères sociale, économique et environnementale qui en sont des composantes indissociables.

Afin de mener à bien le programme, trois directions de l'arrondissement travailleront en collaboration avec l'organisme mandataire: la Direction de l'Aménagement urbain et des services aux entreprises, la Direction des travaux publics et la Direction de l'arrondissement.

En 2019, l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro a octroyé le contrat 19-17701 d'une durée de 3 ans à l'organisme VertCité (CRABE). Cette entente prend fin le 31 août 2022 et les articles 2.03.02 et 15.02 du Contrat prévoit la prolongation du contrat pour une période de douze mois. Les prix appliqués pour le contrat renouvelé sont augmentés de deux pour cent (2%) pour la période visée par le renouvellement. Le présent dossier a pour but d'autoriser ladite prolongation du 1er septembre 2022 au 31 août 2023 au coût total de 105 378,18 \$, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CA19 29 0205 - 5 août 2019 - Octroyer un contrat avec l'organisme Vertcité (CRABE) pour la réalisation des activités du programme Écoquartier dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro d'une durée de 3 ans se terminant le 31 août 2022 au coût total de 309 935,81 \$, taxes incluses - A/O 19-17701 (deux soumissionnaires) - GDD 1193903013
- CA18 290215 - 6 août 2018 - Autoriser le renouvellement du contrat 15-14359 avec l'organisme «VertCité (CRABE)» pour une durée d'un an soit du 1er septembre 2018 au 31

août 2019 au montant total de 106 181,71 \$, taxes incluses, imputé à même le budget d'opération - GDD 1183903010

CA15 290191 - 13 juillet 2015 - Approbation d'un contrat avec l'organisme «VertCité (CRABE)» d'une durée de 3 ans, se terminant le 31 août 2018 - Octroi d'un contrat total de 318 545,14 \$ (taxes incluses), pour la réalisation des activités du programme Écoquartier dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro (Contrat numéro 15-14359) - GDD 1153050005

DESCRIPTION

Le programme Éco-quartier offre un service aux citoyens, basé sur l'action locale qui privilégie le mouvement communautaire et le bénévolat. Le programme Éco-quartier est un des moyens dont dispose l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro dans son effort de mobilisation des citoyens, de réduction des matières résiduelles, de verdissement et de lutte aux îlots de chaleur. L'arrondissement confie, par une entente de partenariat et l'octroi d'une contribution financière, à un organisme communautaire voué à l'environnement, la responsabilité de la gestion du programme Éco-quartier sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement. La contribution financière octroyée à l'organisme lui permet de développer les activités de sensibilisation nécessaires à l'atteinte des objectifs de l'arrondissement. Le programme Éco-quartier continue à jouer un rôle déterminant concernant la sensibilisation au développement durable auprès des citoyens.

Les responsabilités se partagent de la façon suivante : le partenaire du milieu communautaire est responsable de la sensibilisation au développement durable de toute la population. La Direction des travaux publics a la responsabilité d'établir les priorités d'intervention en matière de sensibilisation aux différentes collectes sur lesquelles le partenaire devra concentrer ses efforts chaque année. De plus, elle doit assurer l'application du contrat signé avec le partenaire, le suivi du plan d'action, l'évaluation du partenaire et le renouvellement du contrat. La Direction d'arrondissement est responsable de l'harmonisation des communications, dans le respect des normes graphiques et de diffusion de l'information du programme Éco-quartier comme prévu dans le protocole de communication publique.

Le renouvellement du contrat est d'une durée d'un (1) an soit du 1er septembre 2022 au 31 août 2023.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total de 105 378,18 \$, taxes incluses est payable à même le code d'imputation suivant et réparti comme suit:

Du 1er septembre au 31 décembre 2022

2420.0010000.303121.07165.61900.016207.0000.000000.000000.000000.000000

Montant avant taxes	Net de ristourne	Montant après taxes
30 551,04 \$	32 074,77 \$	35 126,06 \$

Du 1er janvier au 31 août 2023

2420.0010000.303121.07165.61900.016207.0000.000000.000000.000000.000000

Montant avant taxes	Net de ristourne	Montant après taxes
61 102,08 \$	64 149,55 \$	70 252,12 \$

MONTRÉAL 2030

Grille d'analyse en pièce jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les interventions du programme Éco-quartier dans Pierrefonds-Roxboro demeurent à dimension locale et la stratégie d'intervention table sur l'information, la sensibilisation et la mobilisation des citoyens. Le citoyen pourra considérer le programme Éco-quartier comme référence principale en ce qui a trait au développement durable dans son quotidien.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les normes graphiques et de diffusion de l'information du programme Écoquartier prévues dans le protocole de communication publique émis par la Direction de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1er septembre 2022 au 31 août 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Gaétan BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nickolas GAGNON
chef(fe) de division - voirie et parcs en
arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-07-12

Stéphane BEAUDOIN
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1224991013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de dix-sept mille trois cent cinquante dollars (17 350 \$) aux deux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la période de transition 2022 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans. Autoriser Mme Louise Zampini, Chef de division, Culture, Bibliothèques et Développement social à signer lesdites conventions.

CONTENU

CONTEXTE

La clientèle jeunesse représente une priorité pour l'ensemble des arrondissements, cependant comme les ressources financières sont limitées, peu de nouveaux programmes ont été développés depuis quelques années. Les problématiques (obésité, décrochage scolaire, intégration difficile, etc.) augmentent et le besoin d'agir davantage en amont grâce à des activités, des projets et par la prévention est prouvé depuis longtemps. Suite à un exercice de priorisation en matière d'intervention municipale jeunesse effectué auprès des directions culture, sport, loisir et développement social de tous les arrondissements, des directions corporatives concernées dont celles du Service de la Qualité de Vie et de certains grands partenaires institutionnels jeunesse, la Ville de Montréal a adopté le Programme d'Intervention de Milieu Jeunesse (PIMJ) (sommaire 1071535001) en mai 2007. Les actions du PIMJ s'actualisent tant sur le plan régional que sur le plan local (dans tous les arrondissements).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 0383:

Approuver un projet d'entente triennale entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal relativement au versement d'un soutien financier à la Ville de 12 M\$, pour la période 2018-2021, pour planifier, mettre en oeuvre et soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes

CM17 1000:

Approuver un projet de protocole d'Entente entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal, établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière de 2 M\$ à la Ville aux fins de planifier, mettre en oeuvre et soutenir des projets visant l'intégration des nouveaux arrivants et des personnes immigrantes, couvrant la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018 - Entente MIDI-Ville (2017-2018)

CA21 29 0232:

Que des subventions totalisant 21 688 \$ soient octroyées aux deux organismes suivants pour la période du 5 octobre 2021 au 30 juin 2022 et selon le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'édition 2021 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans :

- Action jeunesse de L'Ouest-de-l'Île -Travail de rue-milieu Pierrefonds/Roxboro
- Maison Caracol CPSC de Pierrefonds-Est - Comité des droits des enfants; que le conseil d'arrondissement approuve les projets de conventions entre la Ville de Montréal et chacun des organismes, établissant les modalités et les conditions de versement de ces subventions; que madame Louise Zampini, chef de division, Culture, Bibliothèques et Développement social, soit autorisée à signer lesdites conventions au nom de l'arrondissement; que ces subventions soient payées selon les informations financières contenues au dossier décisionnel.

DESCRIPTION

Organisme: **Action Jeunesse de l'Ouest-de-l'île**

Projet: Travail de rue-milieu Pierrefonds-Roxboro

Montant accordé; 8 675 \$

Résumé du projet:

La présente demande consiste à maintenir le programme de travailleurs de milieu/de rue afin de continuer à offrir des heures d'intervention auprès des jeunes de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro, tout particulièrement auprès des jeunes du secteur de Pierrefonds Centre et de Pierrefonds Ouest, afin de contribuer à leur mieux-être et à l'amélioration de la qualité de vie des résidents.

Les jeunes demeurant dans le secteur Pierrefonds Centre et Pierrefonds Ouest évoluent dans un milieu où ils sont aux prises avec de nombreuses difficultés causés notamment par le manque de service à proximité (concentration des services dans le secteur Pfds Est). Ces facteurs favorisent l'émergence de comportements tels que la criminalité, le vandalisme et la consommation de drogues. Ces comportements, en plus d'hypothéquer l'avenir des jeunes, font régner un climat d'insécurité dans le milieu affectant la qualité de vie de l'ensemble des résidents. Dans le secteur de Pierrefonds Centre et Ouest, les jeunes n'ont pas d'endroits ni de ressource à proximité, il est donc important de les rejoindre afin de les informer, les référer et les accompagner vers les services offerts aux jeunes dans l'Ouest-de-l'Île (ex. CJE OI, YMCA, Open gyms, Maison jeunes, etc.). Les jeunes doivent être au courant de leurs droits et responsabilités civiles afin de les sécuriser dans leur milieu de vie. L'information transmise aux jeunes sur le rôle de la police leur permet de comprendre la complexité du métier de policier et ainsi favoriser la sécurité sociale par le biais d'intervention de proximité « Outreach ».

Il est important d'offrir des services d'intervention à proximité du lieu de résidence des jeunes ciblés dans le cadre du projet. Un continuum d'intervention, de services et de référencement est en place en lien avec des activités jeunesse offertes sur le territoire (promotion, référence, accompagnement). Le travail de milieu de rue se base sur une approche alternative qui permet de rejoindre les jeunes qui ne fréquentent pas les services habituellement offerts par le réseau. Le principe de base du travail de milieu/rue consiste à aller vers les jeunes pour les rejoindre là où ils se tiennent; parcs, centre d'achat, commerces, autobus, bars, cours d'école, stationnements, gymnases ouverts, etc. Le lien de confiance entre les intervenants et les jeunes permet de leur offrir du soutien dans leur démarche de vie afin de permettre une autonomie et des prises de décision positives sur différents aspects de leur vie sociale et socioéconomique.

Organisme: **Maison Caracol CPSC de Pierrefonds-Est**

Projet: Comité des droits des enfants

Montant: 8 675 \$

Résumé du projet:

La poursuite du Comité des droits des enfants du 2 août 2022 au 31 décembre 2022 nous permettra de rejoindre un plus grand nombre de jeunes qui vivent dans un contexte de grande vulnérabilité à plusieurs niveaux: défavorisation matérielle et sociale, négligence, dysfonctionnement familial, violence, abus, parcours migratoire traumatisant et statut précaire en tant que nouveaux arrivants. Nous constatons, suite à la mise en place de ce comité, une meilleure prise de conscience des jeunes quant à leurs droits et leurs devoirs. La société, la communauté, les parents et les enfants ont tous leurs responsabilités et doivent tous réaliser qu'il faut mettre en place des actions communes, même à toute petite échelle en commençant par la cellule familiale. En participant à ce comité, les jeunes sont interpellés, se sentent écoutés et sont à l'aise de prendre la parole. Les oeuvres d'art réalisées en lien avec les 7 principes de droit des enfants démontrent leur meilleure compréhension des enjeux liés à leurs droits.

La poursuite du projet va pouvoir mettre en action des activités spéciales afin de rejoindre les familles, le milieu scolaire et la communauté. Nous soulignerons la journée mondiale de l'enfance qui se fêtera le 20 novembre. Nos jeunes réaliseront un diaporama qui sera diffusé dans les écoles. Tous ont entrepris une démarche de réflexions, de discussions et d'actions concrètes qui pourront sans aucun doute influencer positivement le climat familial, les relations parents/enfants, l'engagement des enfants dans leurs parcours scolaires et leurs relations sociales. Ce comité met de l'avant tous les enjeux reliés aux droits bafoués des enfants et attire l'attention sur l'enjeu important qu'est le mieux-être des enfants.

JUSTIFICATION

Les projets répondent aux orientations municipales en matière de jeunesse ainsi qu'aux objectifs du Fonds Diversité et inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables 2021-2022.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce soutien financier de 17 350 \$ demeure non récurrent et est assumé en totalité à même le budget de fonctionnement du SDIS. Les fonds sont réservés par les demandes d'achat # 733492 (AJOI) et #733499 (Maison Caracol CPSC de Pierrefonds-Est).

Organisme	Projet	Soutien accordé 2019	Soutien accordé 2020	Soutien accordé 2021	Soutien demandé 2022	Soutien recommandé au budget global du projet (%)
AJOI	Travail de rue-milieu Pierrefonds-Roxboro	14 974 \$	15 877 \$	14 782 \$	8 675 \$	8 675 \$ (100 %)
Maison Caracol CPSC de Pierrefonds-Est	Comité des droits des enfants	-	5 702 \$	6 906 \$	8 675 \$	8 675 \$ (100 %)

MONTREAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec la priorité Montréal 2030, des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

Solidarité, équité et inclusion

Test climat ne s'applique pas:

Le dossier n'est pas susceptible d'accroître, maintenir ou réduire les émissions de GES.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Organisme: Action Jeunesse de l'Ouest-de-l'Île

Projet : Travail de rue-milieu Pierrefonds-Roxboro

Maintenir le programme de travailleurs de milieu/de rue afin de continuer à offrir des heures d'intervention auprès des jeunes de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, tout particulièrement auprès des jeunes du secteur de Pierrefonds Centre et de Pierrefonds Ouest, afin de contribuer à leur mieux-être et à l'amélioration de la qualité de vie des résidents.

Organisme: Maison Caracol CPSC de Pierrefonds-Est

Projet : Comité des droits des enfants

L'objectif du Comité est de donner aux jeunes un espace où ils seront écoutés et à l'aise de prendre la parole. Ce sera aussi l'opportunité de leur redonner un pouvoir décisionnel ou de s'approprier un projet tout en étant guidés par des adultes bienveillants. Le droit d'expression de l'enfant ainsi que celui d'être consulté dans les décisions qui ont un impact sur lui, sont au cœur de la convention relative aux droits de l'enfant. Par le biais du comité des droits de l'enfant, les jeunes seront appelés à vivre et intégrer ces droits.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Exceptionnellement, et dans le contexte où la crise relative à la pandémie de COVID-19 a un impact sur la réalisation du Projet, soumettre, pour approbation du Responsable, toute demande ayant pour objet, le cas échéant, de réviser les modalités de réalisation du Projet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon le protocole de visibilité de l'entente, ci-joint en annexe.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation de chacun des projets. Les projets feront l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement. Un rapport final est requis au plus tard le mois suivant la date de fin du projet. Les organismes s'engagent à fournir le rapport final aux dates prévues à cet effet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise ZAMPINI, Pierrefonds-Roxboro
Yan TREMBLAY, Service de la diversité et de l'inclusion sociale
Gaétan BRUNET, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

Louise ZAMPINI, 17 juin 2022
Yan TREMBLAY, 9 juin 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anna VALENTE
conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Louise ZAMPINI
c/d cult.biblio.& dev.social_arr.<60m

Le : 2022-06-17

IDENTIFICATION

Dossier # :1224911006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et du plein air
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reconnaître les sept organismes mentionnés dans le dossier ci-joint, dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif (OBNL) de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro; Autoriser l'entrée en vigueur de cette reconnaissance dès son adoption.

CONTENU

CONTEXTE

Il y a plus d'une centaine d'organismes à but non lucratif (OBNL) œuvrant sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. Ces organismes sont essentiels à la vie culturelle, sportive, communautaire et sociale de l'arrondissement. Afin d'encadrer et de soutenir adéquatement les organismes à but non lucratif œuvrant sur son territoire, l'Arrondissement a dû se doter d'une nouvelle Politique lui permettant de formaliser et de mettre en application les critères servant à déterminer les organismes qu'il reconnaît et comment il les soutient.

En date du 11 janvier 2021, la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif a été adoptée en mentionnant que l'an 2021 serait une année de transition. Cette Politique, d'une part, réitère la volonté de l'arrondissement de soutenir les organismes dans la planification, le soutien et l'évaluation de l'offre de services réalisée pour les citoyens, et d'autre part, précise les pratiques qui doivent maintenant être uniformisées dans l'ensemble de la direction quant à l'octroi de différents types de soutien à des OBNL.

En date du 17 janvier 2022, plusieurs OBNL ont été reconnus suite à l'analyse de leurs dossiers. Le dépôt et présentation de demandes additionnelles pourra être fait deux fois par années.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 290011 : Reconnaître les organismes dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif (OBNL) de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. Que cette reconnaissance des organismes entre en vigueur dès son adoption.

CA21 290004 : Adopter la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif (OBNL) de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro élaborée par la direction Culture, Sports, Loisirs, Développement social ci-jointe au présent. Que cette Politique entre en vigueur au moment de son adoption avec une année de transition en 2021.

CA15 29 0366 : que la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif (OBNL) élaborée par la direction Culture, Sports, Loisirs, Développement social, soit adoptée conformément au document joint. Que cette Politique entre en vigueur à partir du 1er janvier 2016.

DESCRIPTION

Approuver la liste ci-dessous, des organismes reconnus selon la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes à but non lucratif (OBNL) de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro et autoriser qu'ils leur soient accordés les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur catégorisation.

La mise en œuvre de la Politique est en lien avec le désir de collaboration entre l'arrondissement et les OBNL œuvrant sur le territoire de l'arrondissement afin d'offrir sur son territoire une offre de services de qualité pour contribuer au mieux être des citoyens.

Organisme	Domaine d'intervention	Catégorie de reconnaissance
Ligue de volley-ball (femmes) de Pierrefonds	Sports	C
Société Québécoise du syndrome d'Angelman	Développement social	B
Table de Quartier du Nord de l'Ouest de l'Île de Montréal	Développement social	EC
Association Italo-Canadienne de l'Ouest de l'Île de Montréal	Loisirs social	C
Orchestre Philharmonique Équitable	Loisir culturel	C
Club de Boulingrin de Pierrefonds	Sports	C
Centre Bienvenue inc.	Développement social	B

JUSTIFICATION

La politique de reconnaissance et de soutien des OBNL, permet de formaliser la mission, la vision, les valeurs, les priorités et les principes auxquels l'Arrondissement souscrit en matière de culture, sports, loisirs et développement social. Elle permet aussi de définir les rôles et les responsabilités qui incombent aux différents acteurs qui sont partie intégrante de la politique, ainsi que les règles, conditions et critères qui doivent être appliqués en matière de reconnaissance et de soutien.

Pour obtenir le soutien de l'arrondissement, un organisme doit démontrer qu'il est dûment constitué sous certaines formes juridiques spécifiques d'OBNL, qu'il est régi sous une gouvernance et d'une vie démocratique, qu'il réalise une offre de services en lien avec non seulement sa propre mission mais avec celle de l'arrondissement, et de réaliser une offre de services sur le territoire de l'Arrondissement et ce tout en desservant les citoyens de

Pierrefonds-Roxboro.

La conformité de la continuation de la reconnaissance de chaque organisme sera attestée par les membres du personnel de l'arrondissement responsables de l'analyse de leur dossier et ce annuellement.

En conclusion de ce processus, la Direction de la Culture, Sports, Loisirs et Développement social (DCSLDS) recommande au conseil d'arrondissement, de reconnaître selon leur catégorisation, les 7 organismes nommés dans le tableau ci-haut conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La Politique permet de gérer avec plus d'équité l'enveloppe budgétaire dédiée au soutien des OBNL, en tenant compte de l'importance relative des interventions, mais aussi de l'utilisation conforme des budgets de l'Arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Permet l'application de la Politique de développement durable de la Ville de Montréal en y intervenant sur les quatre piliers; soit le sport, le loisir, le développement social et la culture.

Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La Politique formalise comment l'Arrondissement reconnaît et soutient les OBNL œuvrant sur son territoire. En conséquence, l'application de ces critères amènera l'Arrondissement à poser un certain nombre d'exigences et de conditions à certains OBNL pour le maintien de leur statut de partenaire reconnu de l'Arrondissement afin de promouvoir la gouvernance locale, l'équité et la transparence.

De la même manière, l'application de critères de soutien pourra emmener l'arrondissement à réviser les services et les montants alloués au soutien de chacun des OBNL en lien avec les différents niveaux de catégorisation.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Tout organisme reconnu sous la Politique sera tenue de respecter les différentes mesures émises en lien avec la Covid-19 par tous les paliers gouvernementaux et la Santé Publique.

La Ville reconnaît que la réalisation des activités de l'organisme peut nécessiter certains ajustements ou adaptations, en cohérence avec la mission de l'organisme en raison de la pandémie de la COVID-19, afin de répondre adéquatement aux besoins de la clientèle visée de l'organisme. Toute demande ayant pour objet de réviser les modalités de réalisation des

activités en cohérence avec la mission de l'organisme devra être soumise à la Ville pour approbation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Toute information pertinente en lien avec la Politique sera accessible sur le site web de l'Arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Adoption de la reconnaissance des OBNL en pièces jointes;
- l'Élaboration éventuelle de convention de partenariat avec les OBNL reconnus;
- Accompagnement individuel des organismes, au besoin;
- Évaluation de la reconnaissance et du soutien de chacun des OBNL actuellement soutenu par l'Arrondissement;
- Remise aux OBNL de leur évaluation, et pour les organismes concernés des ajustements à réaliser pour conserver leur statut de reconnaissance à la fin de l'année 2022;
- Évaluation de la situation à la fin de 2022 et préparation de l'année 2023.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Genevieve BIENVENU
Agent de développement sports et loisirs en

ENDOSSÉ PAR

Louise ZAMPINI
c/d cult.biblio.& dev.social_arr.<60m

Le : 2022-07-12

intérim

IDENTIFICATION

Dossier # :1224902003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Affecter le surplus de gestion dégagé de l'exercice financier 2021 au montant de 3 300 400 \$ de l'arrondissement Pierrefonds - Roxboro et autoriser le transfert de 1 588 453,00 \$ entre les différents comptes de surplus

CONTENU

CONTEXTE

Le 11 mai 2022 le Comité exécutif et le 16 mai 2022 le Conseil municipal, adoptaient respectivement la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2021 de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1226254001/CE22 0840/CM22 0636 - Adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2021, la détermination des surplus de gestion des arrondissements, adopter l'affectation de surplus 2021 à des dossiers spécifiques

DESCRIPTION

La présente politique propose l'affectation des sommes provenant du surplus de 2021, par ordre de priorité :

1. Le comblement du déficit cumulé au 31 décembre 2021 en fonction du plan de remboursement adopté par le conseil d'arrondissement ;
2. Le comblement, jusqu'à concurrence de 50 % du budget annuel d'enlèvement de la neige de l'arrondissement, de la réserve dédiée à la stabilisation du coût du déneigement à partir des surplus dégagés de cette activité. La somme allouée à la création de cette réserve ne peut dépasser le surplus de gestion établi ;
3. Le comblement, jusqu'à concurrence de 100 % du budget annuel (estimé des coûts 2021), d'une réserve dédiée à la stabilisation des coûts « santé et sécurité au travail » à partir des surplus dégagés de ce poste budgétaire. La somme allouée à la création de cette mesure ne peut dépasser le surplus de gestion établi ;
4. Le comblement, jusqu'à concurrence de 1,5 % du budget annuel de l'arrondissement, de la réserve pour imprévu, dans la mesure où il existe un solde disponible ;

Tout solde du surplus de gestion de 2021, déterminé pour l'arrondissement, est considéré comme un surplus libre à l'usage de l'arrondissement pour se doter d'une marge de

manoeuvre ou combler certains besoins.

JUSTIFICATION

À partir de ces règles d'affectation du surplus, nous recommandons que le surplus de gestion 2021 soit réparti de la façon suivante:

1. Que la somme de 363 453 \$ soit affectée à la réserve dédiée à la stabilisation du coût du déneigement;
2. Que la somme de 225 000 \$ soit affectée à la stabilisation des coûts « santé et sécurité au travail »;
3. Que la somme de 1 000 000 \$ soit affectée à la réserve pour l'équilibre budgétaire;
4. Que le solde de 1 711 947 \$ du surplus de 2021 soit considéré comme un surplus libre, à l'usage de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir intervention financière

MONTREAL 2030

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghilaine Fiset)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ghilaine Fiset
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-06-15

Gaétan Brunet
chef(fe) de division - ressources financières,
matérielles et informationnelles (arrond.)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-Sébastien Gagnon
Directeur des services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1228388006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reddition financière pour la période du 30 avril au 27 mai 2022

CONTENU**CONTEXTE**

En vertu de l'article 130 de la charte de la ville, le conseil d'arrondissement a octroyé certains pouvoirs de dépenses à divers fonctionnaires,(directeurs ,chef de division, chefs de section, agents de distribution), en adoptant le règlement CA 29 0001. Selon l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes, les fonctionnaires doivent soumettre un rapport mensuellement au conseil d'arrondissement de toutes les autorisations de dépenses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Rapport des demandes de paiements, des engagements, des virements, ainsi que la liste des dépenses des chèques mensuels des différentes divisions de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour le mois de mai.
Rapport couvrant la période du 30 avril au 27 mai 2022 qui totalise la somme de 281 260.74\$ pour les bons de commande, les petites réquisitions et les paiements par cartes de crédits.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Andre BASTIEN
agent(e) comptable analyste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-07-18

Gaétan BRUNET
C/d ress. fin. Mat. Informationnelles <60m>>

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean-Sebastien GAGNON
Directeur des services administratifs
Tél : 514-626-5498
Approuvé le : 2022-07-18

IDENTIFICATION

Dossier # :1229155016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion et adopter le premier projet de règlement numéro CA 29 0040-52 modifiant à nouveau le règlement de zonage CA29 0040 aux fins d'y apporter diverses corrections, ajustements et ajouts ayant trait aux usages additionnels en zone résidentielle.

CONTENU**CONTEXTE**

Donner un avis de motion et adopter le premier projet de règlement numéro CA 29 0040-52 modifiant à nouveau le règlement de zonage CA29 0040 aux fins d'y apporter diverses corrections, ajustements et ajouts ayant trait aux usages additionnels en zone résidentielle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Le règlement prévoit les modifications suivantes:

- Révision de la liste des professions pour lesquelles un bureau professionnel peut être autorisé en zone résidentielle
- Limitation du nombre d'usage additionnel par logement
- Révision des conditions pour un usage additionnel de type « commerce de service » en zone résidentielle
- Correction de coquilles.

JUSTIFICATION

Le règlement de zonage de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro encadre les normes et les spécifications relatives au développement et à l'occupation du territoire. Les modifications proposées dans ce règlement mettent à jour les usages additionnels autorisés en zone résidentielle en autorisant les bureaux professionnels de consultation et en interdisant les bureaux professionnels nécessitant de l'équipement spécialisé ou pouvant occasionner des nuisances aux propriétés voisines.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun

MONTRÉAL 2030

Non-applicabilité : *Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature d'amendement à la réglementation en vigueur.*

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le retrait de certains usages additionnels de la liste des usages additionnels autorisés en zone résidentielle crée une situation de droits acquis pour les usages additionnels non conformes en vertu de l'entrée en vigueur du règlement CA29 0040-52 et ce, jusqu'à la cession de l'exercice desdits usages additionnels.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt, présentation et avis motion : 1er août 2022
Adoption du premier projet de règlement: 1er août 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valerie FAUVEL-BENOIT

ENDOSSÉ PAR

Louis TREMBLAY

Le : 2022-07-08

Conseillère en aménagement

Directeur développement du territoire et
études techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis TREMBLAY
Directeur développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION Dossier # :1223840004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Conseil d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion en vue d'adopter à une séance ultérieure un projet de règlement modifiant à nouveau le règlement de zonage CA290040 aux fins de réduire le nombre d'étages à 6 (six) dans les zones H4-4-282, H3-4-272-2 , P-5-328 , P-5-317 , P-5-317-1 , H4-5-290 et H4-5-295 pour les catégories d'usages supérieurs à 6 (six) étages et augmenter le nombre d'étages à 6 (six) dans les zones C-5-316, C-5-318, H4-5-319, H4-4-282 et H4-5-295 pour les catégories d'usages inférieurs à 6 (six) étages.

CONTENU

CONTEXTE

L'Arrondissement a entrepris en 2019 l'élaboration de la vision stratégique 2020-2025 du cœur identitaire de Pierrefonds-Roxboro, qui a fait l'objet d'une vaste démarche collaborative à laquelle ont pris part les fonctionnaires de l'Arrondissement, le conseil municipal, ainsi que la population. Cette démarche a mené à l'émergence du « projet Connexion » qui fait l'objet d'un guide d'aménagement. Elle a permis de dégager une vision, des valeurs et des piliers stratégiques, ainsi qu'une série de pistes d'action pour les années à venir.

Ainsi, ce guide d'aménagement du projet Connexion s'est inscrit dans la poursuite de cette démarche. Il vise à concrétiser la vision stratégique du cœur identitaire de Pierrefonds-Roxboro et à se doter d'un outil de planification novateur et inspirant. Ancré dans les quatre grandes orientations de la vision stratégique Montréal 2030 et dans les grands principes de transition écologique issus du Plan climat 2020-2030 de la Ville de Montréal, ce guide d'aménagement permet d'encadrer le développement du secteur selon les meilleures pratiques en aménagement durable du territoire, afin de répondre à l'accroissement de la population de Pierrefonds-Roxboro et aux besoins grandissants de celle-ci.

Cette vision repose sur des balises d'aménagement qui mèneront à la création d'une signature identitaire forte à l'échelle du territoire, notamment en ce qui a trait aux réseaux de mobilité, aux espaces publics, au verdissement, au mobilier et à la forme bâtie.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Avis de motion visant à réduire le nombre d'étages pour les zones comprises à l'intérieur de l'îlot St-Jean tel qu'identifié par le projet connexion.

JUSTIFICATION

Le secteur de l'îlot Saint-Jean regroupe une variété de fonctions résidentielles, commerciales

et institutionnelles, ce qui représente une opportunité afin de créer un milieu de vie complet. Cependant, on remarque une disparité importante dans les gabarits de bâtiments, ainsi que dans la taille et la forme des lots, ce qui résulte en un tissu urbain déstructuré.

À ceci s'ajoute un environnement urbain fortement marqué par un mode de vie lié à la voiture, avec de larges voies de circulation et de vastes stationnements de surface. Les bâtiments ont une faible empreinte au sol et l'encadrement des rues par la forme bâtie est déficient.

Une des visions qui a été identifiée par la population propose de connecter l'humain afin d'y vivre à l'échelle humaine dans le but de:

- 1.1 Privilégier une échelle de proximité
- 1.2 Concentrer l'offre de commerces, services et institutions
- 1.3 Attirer la population à y habiter

Cette vision stratégique vise à Requalifier / Dynamiser / Structurer. Elle comprends les objectifs de:

- Permettre une meilleure cohabitation des usages et une mixité complémentaire en densifiant les structures commerciales désuètes ainsi qu'une partie des surfaces dédiées au stationnement;
- Favoriser un milieu de vie complet (concept de ville des courtes distances) et une expérience à échelle humaine.

Le concept d'échelle humaine tire ses fondements sur des études démontrant que la confusion des échelles nuisent à cette perception créant ainsi un environnement urbain froid et impersonnel. Les experts s'entendent à l'effet que les bâtiments dont le nombre d'étages est limité à l'échelle des perceptions humaine rends les les villes plus animées et influence le bien-être des citoyens.

Ainsi des immeubles peu élevés respectent la nature horizontale de l'appareil sensoriel humain, au contraire des édifices en hauteur. Cette perception va dans le sens des énoncées de la vision du coeur identitaire de l'Ilot Saint-Jean. Ces études ont démontrées que communication entre l'immeuble et la rue n'est possible que jusqu'au 4ⁱ étage. Au-delà de cette limite, le contact avec la ville s'évanouit jusqu'à le perdre complètement au-delà du 6ⁱ étage.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature d'amendement à la réglementation en vigueur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucun

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1 août 2022: Avis de motion
12 septembre 2022: Adoption d'un projet de règlement
3 octobre 2022 : Consultation publique
7 novembre 2022: Adoption d'un second projet de règlement avec ou sans modifications
mi-novembre: Avis public, ouverture de registre
5 décembre 2022: Adoption du règlement
décembre 2022: Émission du certificat de conformité et entrée en vigueur

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stephane QUESNEL
chef(fe) de division - urbanisme, permis et inspections (arrondissement)

ENDOSSÉ PAR

Louis TREMBLAY
Directeur développement du territoire et études techniques

Le : 2022-06-30

IDENTIFICATION

Dossier # :1228707014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande de PPCMOI en vertu du règlement CA29 0045 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble visant à autoriser l'implantation d'un bâtiment multifamilial de 6 étages avec une composante commerciale au rez-de-chaussée dans la zone C-8-454 au 4700-4704, boulevard Sunnybrooke (projetée) sur les lots 1 899 992 et 1 900 120 et d'établir les normes s'y rattachant.

CONTENU**CONTEXTE**

Demande de PPCMOI en vertu du règlement CA29 0045 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble visant à autoriser l'implantation d'un bâtiment multifamilial de 6 étages avec une composante commerciale au rez-de-chaussée dans la zone C-8-454 au 4700-4704, boulevard Sunnybrooke (projetée) et d'établir les normes s'y rattachant.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du mercredi 16 juin 2021**

Considérant les recommandations émises par le Comité de signalisation et de sécurité routière lors de leur réunion du 20 mai 2021 quant à la sécurité de l'accès véhiculaire proposé sur le boulevard Gouin Ouest;
Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement de poursuivre les démarches réglementaires de PPCMOI visant à permettre un projet de construction mixte ainsi que l'usage « Habitation multifamiliale (H3) » et les normes et spécifications qui en découlent à la condition que le projet soit révisé au niveau de l'accès véhiculaire localisée sur le boulevard Gouin Ouest tel que recommandé par le Comité de signalisation et de sécurité routière.

Recommandée à l'unanimité.

Comité de signalisation et sécurité routière - Réunion en visioconférence du 20 mai 2021

Recommandation :

L'utilisation de l'entrée dite Est sur le boulevard Gouin O situé à 2 m de la ligne d'arrêt du boulevard Sunnybrooke ne sera pas recommandé vu le risque important de collision, d'interblocage et de difficulté d'effectuer les entrées/sorties du bâtiment proposé. Certains arrondissements exigent que les entrées charretières soient aménagées à au moins 18 m d'une intersection (RDP-PAT).

Le boulevard Gouin O étant une artérielle sous les compétences de la ville centre, l'avis de la Section Feux de circulation - Direction de la mobilité a été demandé. Ils confirment que l'utilisation de cette entrée à 2 m de la ligne d'arrêt n'est pas recommandée.

Le Service de l'Urbanisme et de la Mobilité - Direction De La Mobilité nous a aussi répondu à ce sujet :

Pour l'accès sur Gouin, le consultant aborde la question des mouvements conflictuels en entrée/sortie de cet accès dans son étude, mais prend soin de ne pas se prononcer sur son maintien ou non.

La nature de l'occupation commerciale de proximité prévue sur ce coin de rue dictera son attractivité et son nombre de mouvements de sortie/entrée et donc l'exposition au risque. L'absence d'occupation commerciale est-elle envisageable?

Un autre élément manquant sont les débits existants et les niveaux de service qu'on retrouve à l'intersection Sunnybrooke / Gouin. Une étude conforme à nos exigences en matière d'étude d'impact aurait pallié cet aspect.

Notez qu'un des principaux facteurs d'influence en matière de sécurité routière est la possibilité d'avoir une visibilité suffisante pour anticiper les conflits .

L'utilisation de l'entrée ouest sur le boulevard Gouin O situé à 35 m du boulevard Sunnybrooke serait quand même inconfortable aux heures de pointe mais plus sécuritaire que celle à 2 m de la ligne d'arrêt.

(Simulation projet entrée ouest sur Gouin O)

L'utilisation de la première entrée du côté du boulevard Sunnybrooke est moins problématique mais comporte toujours un certain risque pour les véhicules entrant et sortant puisque la majorité des véhicules empruntant le boulevard Sunnybrooke le font en effectuant un virage provenant de l'est ou de l'ouest du boulevard Gouin Ouest.

Aucun aménagement, sauf pelouse, ne doit être placé sur l'emprise du domaine public que ce soit sur les boulevard Gouin O ou Sunnybrooke pour assurer une bonne visibilité de l'intersection. Le triangle de visibilité doit être respecté.

Comité consultatif d'urbanisme - Réunion publique en webdiffusion du mercredi 7 avril 2021

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement de poursuivre les démarches réglementaires de PPCMOI afin d'autoriser un projet de construction mixte ainsi que l'usage « Habitation multifamiliale (H3) » et les normes et spécifications qui en découlent aux conditions suivantes:

- Que l'étude de circulation soit revue par le Comité de circulation ainsi que l'entrée de garage située aux intersections des boulevard Gouin Ouest et Sunnybrooke; et
- Bien que des zones ont été identifiées sur le toit du bâtiment pour accommoder les équipements mécaniques, les membres du comité souhaitent obtenir de précisions quant à la façon dont ils seront dissimulés.

Les recommandations du Comité de circulation devront être soumises au comité consultatif d'urbanisme avant la présentation du premier projet de résolution au conseil d'arrondissement.

Acceptée à l'unanimité.

DESCRIPTION

Le site est situé à l'intersection des boulevards Gouin Ouest et Sunnybrooke, à l'ouest de la future gare REM Sunnybrooke. Le site est actuellement occupé par deux bâtiments commerciaux (9720-9724, boul. Gouin O, lot 1 899 992 et 9728-9730, boul. Gouin O, lot 1 900 120). Il est proposé de démolir ces deux bâtiment afin d'y construire un bâtiment résidentiel de 6 étages incluant 111 logements et un usage commercial au rez-de-chaussée.

Des dessins révisés ont été soumis le 21 avril 2022 afin de tenir compte des différentes problématiques adressées par les comités (CCU et sécurité routière) et aussi des commentaires reçus des résidents lors de la réunion publique du comité consultatif d'urbanisme en avril 2021.

JUSTIFICATION

Le projet doit faire l'objet d'un projet particulier de construction puisque la zone C-8-454 ne permet pas l'usage habitation multifamiliale (H3).

Les critères selon lesquels est réalisée l'évaluation de la demande d'autorisation d'un projet particulier sont les suivants :

- 1° respect du plan d'urbanisme de la Ville de Montréal;
- 2° compatibilité des occupations prévues au projet avec le milieu d'insertion;
- 3° qualités d'intégration du projet sur le plan de l'implantation, de la volumétrie, de la densité et de l'aménagement des lieux;
- 4° avantages des propositions d'intégration ou de démolition des constructions existantes et de celles pour la conservation ou la mise en valeur d'éléments architecturaux d'origine;
- 5° avantages des propositions de mise en valeur des espaces extérieurs et des plantations;
- 6° impacts environnementaux du projet, notamment sur le plan de l'ensoleillement, du vent, du bruit, des émanations et de la circulation;
- 7° qualité de l'organisation fonctionnelle du projet, en regard notamment du stationnement, des accès et de la sécurité;
- 8° avantages des composantes culturelles ou sociales du projet;
- 9° faisabilité du projet selon l'échéancier de réalisation prévu.
- 10° favorisation de l'accessibilité universelle au projet, notamment par la réduction de la différence de hauteur entre une voie publique et un étage du bâtiment, l'aménagement de sentiers sécuritaires et éclairés entre le bâtiment et une voie publique et l'aménagement de cases de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite à proximité des accès..

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Non-applicabilité : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature réglementaire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- 7 avril 2021 Présentation de la demande de PPCMOI à la réunion publique du CCU
- 20 mai 2021 Présentation du projet au comité de signalisation et sécurité routière
- 16 juin 2021 Présentation des recommandations du comité de signalisation et sécurité routière au CCU
- 23 juin au 24 juillet 2022 Consultation citoyenne (plateforme cocoriko)
- 1er août 2022 Adoption du 1^{er} projet de résolution conseil arrondissement
- Août 2022 Affichage sur le terrain et avis public
- 12 septembre 2022 Assemblée publique de consultation
- 12 septembre 2022 Adoption du 2^e projet de résolution
- Septembre-octobre 2022 Publication pour l'ouverture de registre pour référendum
- 7 novembre 2022 Adoption de la résolution autorisant le projet particulier par le conseil d'arrondissement (selon résultat du registre)

· Janvier 2023 Certificat de conformité du PPCMOI

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de projets particuliers de construction, de modifications ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathleen DURITY
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Louis TREMBLAY
Directeur développement du territoire et études
techniques

Le : 2022-07-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis TREMBLAY
Directeur développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1226781002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ pour financer les travaux de réaménagement de parcs et espaces verts sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

CONTENU

CONTEXTE

Le Conseil d'arrondissement doit procéder à l'adoption d'un règlement d'emprunt pour permettre la réalisation des objets inscrits au programme décennal des immobilisations de l'arrondissement; le tout tel qu'adopté par le Conseil municipal.
Le présent document a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 4 000 000 \$ dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations (PDI).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Le PDI 2022-2031 a été adopté par le Conseil d'arrondissement le 25 novembre 2021 (CA21 29 0256) GDD 1216781007.

DESCRIPTION

L'adoption du présent règlement d'emprunt de 4 000 000 \$ servira à financer tous les types de travaux dans les parcs locaux, sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.
Les sommes comprennent les travaux, les honoraires professionnels et des frais connexes.

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues au règlement d'emprunt.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation des projets d'immobilisations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aspect financier: Le montant à financer par emprunt est de 4 000 000 \$.
Aspect budgétaire: Les budgets sont prévus au présent programme décennal d'immobilisations comme suit:

Emprunt net à la charge des citoyens 2022-2031

Projet 34513 (programme de réaménagement de parcs locaux) 4 000 000 \$

Sous-projet 22 34513 000

Le présent règlement d'emprunt vise à financer une dépense qui ne fera pas l'objet de subvention

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique à Montréal 2030, aux engagements climatiques et aux changements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation de l'avis de motion au Conseil d'arrondissement du mois de août 2022

Présentation du projet de règlement au Conseil d'arrondissement de août 2022

Adoption du règlement d'emprunt au Conseil d'arrondissement du mois de septembre 2022

Approbation du règlement d'emprunt par le Ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT).

Octroi des contrats à partir du mois de novembre 2022.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ne s'applique pas.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Aurelie GRONDEIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gaétan BRUNET
C/d ress. fin. Mat. Informationnelles <60m>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-07-04

Jean-Sebastien GAGNON
Directeur des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe/Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1226781003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection de rues et de travaux connexes dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

CONTENU**CONTEXTE**

Le Conseil d'arrondissement doit procéder à l'adoption d'un règlement d'emprunt pour permettre la réalisation des objets inscrits au programme décennal des immobilisations de l'arrondissement; le tout tel qu'adopté par le Conseil municipal.
Le présent document a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 2 000 000 \$ dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations (PDI).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Le PDI 2022-2031 a été adopté par le Conseil d'arrondissement le 25 novembre 2021 (CA21 29 0256) GDD 1216781007.

DESCRIPTION

L'adoption du présent règlement d'emprunt de 2 000 000 \$ servira à financer tous les types de travaux de réfection de rues, sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Les sommes comprennent les travaux, les honoraires professionnels et des frais connexes.

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues au règlement d'emprunt.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation des projets d'immobilisations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aspect financier: Le montant à financer par emprunt est de 2 000 000 \$.

Aspect budgétaire: Les budgets sont prévus au présent programme décennal d'immobilisations comme suit:

Emprunt net à la charge des citoyens 2022-2031

Projet 55713 (programme de réfection routière) 2 000 000 \$

Sous-projet 22 55713 000

Le présent règlement d'emprunt vise à financer une dépense qui ne fera pas l'objet de subvention.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique à Montréal 2030, aux engagements climatiques et aux changements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation de l'avis de motion au Conseil d'arrondissement du mois de août 2022

Présentation du projet de règlement au Conseil d'arrondissement de août 2022

Adoption du règlement d'emprunt au Conseil d'arrondissement du mois de septembre 2022

Approbation du règlement d'emprunt par le Ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT).

Octroi des contrats à partir du mois de novembre 2022.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ne s'applique pas.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Aurelie GRONDEIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gaétan BRUNET
C/d ress. fin. Mat. Informationnelles <60m>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-07-04

Jean-Sebastien GAGNON
Directeur des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe/Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1226781004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ pour le financement de travaux relatifs aux bâtiments municipaux, ainsi que l'acquisition de mobilier de bureau et d'équipement informatique pour l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

CONTENU**CONTEXTE**

Le Conseil d'arrondissement doit procéder à l'adoption d'un règlement d'emprunt pour permettre la réalisation des objets inscrits au programme décennal des immobilisations de l'arrondissement; le tout tel qu'adopté par le Conseil municipal.

Le présent document a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 3 000 000 \$ dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations (PDI)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Le PDI 2022-2031 a été adopté par le Conseil d'arrondissement le 25 novembre 2021 (CA21 29 0256) GDD 1216781007.

DESCRIPTION

L'adoption du présent règlement d'emprunt de 3 000 000 \$ servira à financer des travaux relatifs aux bâtiments municipaux et l'acquisition de mobilier de bureau et informatique pour l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Les sommes comprennent les travaux, les honoraires professionnels et des frais connexes.

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues au règlement d'emprunt.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation des projets d'immobilisations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aspect financier: Le montant à financer par emprunt est de 3 000 000 \$.

Aspect budgétaire: Les budgets sont prévus au présent programme décennal d'immobilisations comme suit:

Emprunt net à la charge des citoyens 2022-2031

Projet 66513 (programme de protection des bâtiments administratifs) 3 000 000 \$
Sous-projet 22 66513 000

Le présent règlement d'emprunt vise à financer une dépense qui ne fera pas l'objet de subvention

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique à Montréal 2030, aux engagements climatiques et aux changements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation de l'avis de motion au Conseil d'arrondissement du mois de août 2022
Présentation du projet de règlement au Conseil d'arrondissement de août 2022
Adoption du règlement d'emprunt au Conseil d'arrondissement du mois de septembre 2022
Approbation des personnes habiles à voter en septembre 2022
Approbation du règlement d'emprunt par le Ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT).
Octroi des contrats à partir du mois de novembre 2022.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ne s'applique pas.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Aurelie GRONDEIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gaétan BRUNET
C/d ress. fin. Mat. Informationnelles <60m>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-07-04

Jean-Sebastien GAGNON
Directeur des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe/Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1225300007

Unité administrative responsable :

Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet :

-

Objet :

Refuser la demande de dérogation mineure 3003177830 concernant les lots 1 843 332 & 1 843 333, situé au 14 045, boulevard Gouin Ouest à Pierrefonds, visant à permettre dans la zone H4-5-295, pour un nouveau bâtiment occupé par un usage de la catégorie "habitation multifamilial (h3)", une distance inférieure pour une construction souterraine non apparente, par rapport à une ligne de terrain de moins de 3 m, tel que requis; d'exempter de l'obligation de prévoir un garage privé desservant un usage « habitation multifamiliale (h3) » dissimulé, tel que requis; une allée d'accès de 0,50 m d'une ligne latérale au lieu du 1 m minimum, tel que requis; une bande gazonnée de moins de 1 m d'une ligne latérale, tel que requis; tel que montré sur le plan d'implantation, minute 4445, préparé par l'arpenteur-géomètre, François Danis, daté du 28 février 2022.

CONTENU

CONTEXTE

Refuser la demande de dérogation mineure 3003177830 concernant les lots 1 843 332 & 1 843 333, situé au 14 045, boulevard Gouin Ouest à Pierrefonds, visant à permettre dans la zone H4-5-295, pour un nouveau bâtiment occupé par un usage de la catégorie "habitation multifamilial (h3)", une distance inférieure pour une construction souterraine non apparente, par rapport à une ligne de terrain de moins de 3 m, tel que requis; d'exempter de l'obligation de prévoir un garage privé desservant un usage « habitation multifamiliale (h3) » dissimulé, tel que requis; une allée d'accès de 0,50 m d'une ligne latérale au lieu du 1 m minimum, tel que requis; une bande gazonnée de moins de 1 m d'une ligne latérale, tel que requis; tel que montré sur le plan d'implantation, minute 4445, préparé par l'arpenteur-géomètre, François Danis, daté du 28 février 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Comité consultatif d'urbanisme - Visioconférence 6 juillet 2022

Considérant que l'application du règlement de zonage CA29 0040 ne cause pas un préjudice sérieux au requérant puisqu'il s'agit d'un nouveau bâtiment et en ce sens, le requérant peut se conformer à la réglementation en vigueur;

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement de refuser les dérogations mineures suivantes :

- Permettre une construction souterraine à 0,2 mètre de la ligne avant, à 0,3 mètre de la ligne latérale gauche, à 2 mètres de la ligne latérale droite et à 0,4 mètre de la ligne arrière du terrain au lieu du 3 mètres minimum requis d'une ligne de terrain;

- Permettre un garage privé qui n'est pas entièrement souterrain et dissimulé pour un bâtiment desservant un usage « habitation multifamiliale (h3) », tel que requis;
 - Permettre une allée d'accès située 0,50 mètre d'une ligne latérale au lieu du 1 mètre minimum, tel que requis; et
 - Permettre une bande gazonnée de 0,50 mètre d'une ligne latérale au lieu du 1 mètre minimum, tel que requis.
- Refusée à l'unanimité.

DESCRIPTION

La demande de dérogation mineure 3003177830 est basée sur la démolition de deux immeubles sur deux lots distincts afin de construire un nouveau bâtiment multifamilial (h3) isolé de 12 étages et comprenant 110 unités de logements, situé au 14 045, boulevard Gouin Ouest à Pierrefonds (adresse projetée), qui ne correspond pas à la réglementation de l'arrondissement. Le requérant demande une distance inférieure pour une construction souterraine non apparente, par rapport à une ligne de terrain de moins de 3 m, tel que requis; d'exempter de l'obligation de prévoir un garage privé desservant un usage « habitation multifamiliale (h3) » dissimulé, tel que requis; une allée d'accès de 0,50 m d'une ligne latérale au lieu du 1 m minimum, tel que requis; une bande gazonnée de moins de 1 m d'une ligne latérale, tel que requis; tel que montré sur le plan d'implantation, minute 4445, préparé par l'arpenteur-géomètre, François Danis, daté du 28 février 2022.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle étant donné la nature de la demande et l'application du règlement CA29 0044 des dérogations mineures ne sont pas applicables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité consultatif d'urbanisme 6 juillet 2022
Consultation écrite 15 jours
Conseil d'arrondissement 1er août 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de dérogation mineure.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie LAFERRIÈRE
Agente technique en urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Louis TREMBLAY
Directeur développement du territoire et
études techniques

Le : 2022-07-06

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis TREMBLAY
Directeur développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1225300008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la demande de dérogation mineure 3003182538 concernant le lot 1 071 739, situé au 4192, rue Gamelin à Pierrefonds, visant à permettre dans la zone H1-4-285, pour un bâtiment résidentiel isolé, une galerie existante à 1,64 mètre de la ligne latérale de lot au lieu du 2 mètres de marge latérale minimale requise; une remise existante à 0,08 mètre de la ligne latérale de lot au lieu du 0,5 mètre de la ligne latérale minimale requise; une marge avant de 5,57 mètres pour le bâtiment principal existant au lieu de la marge avant minimale de 6 mètres; une marge latérale de 1,86 mètre pour le bâtiment principal existant au lieu de la marge latérale minimale de 2 mètres ; à un perron existant d'empiéter de 1,97 mètre dans la marge avant de 6 mètres alors que le maximum d'empiètement en marge avant est de 1,8 mètre, tel que montré sur le plan d'implantation, minute 4656, préparé par l'arpenteur-géomètre, François Danis, daté du 31 mai 2022.

CONTENU

CONTEXTE

Approuver la demande de dérogation mineure 3003182538 concernant le lot 1 071 739, situé au 4192, rue Gamelin à Pierrefonds, visant à permettre dans la zone H1-4-285, pour un bâtiment résidentiel isolé, une galerie à une distance réduite de 1,64 m au lieu du 2 m minimum, tel que requis; une remise à une distance réduite de 0,08 m au lieu du 0,50 m minimum, tel que requis; une marge avant réduite de 5,57 m au lieu du 6 m minimum, tel que requis; une marge latérale réduite de 1,86 m au lieu du 2 m minimum, tel que requis; un perron à un empiètement excédant le 1,80 m maximum dans la marge avant, tel que requis, tel que montré sur le plan d'implantation, minute 4656, préparé par l'arpenteur-géomètre, François Danis, daté du 31 mai 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Comité consultatif d'urbanisme - Visioconférence 6 juillet 2022

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter la dérogation mineure suivante :

- Permettre une galerie existante à 1,64 mètre de la ligne latérale de lot au lieu du 2 mètres de marge latérale minimale requise;
- Permettre une remise existante à 0,08 mètre de la ligne latérale de lot au lieu du 0,5 mètre de la ligne latérale minimale requise;
- Permettre une marge avant de 5,57 mètres pour le bâtiment principal existant au lieu de la

marge avant minimale de 6 mètres;

- Permettre une marge latérale de 1,86 mètre pour le bâtiment principal existant au lieu de la marge latérale minimale de 2 mètres ; et
 - Permettre à un perron existant d'empiéter de 1,97 mètre dans la marge avant de 6 mètres alors que le maximum d'empiètement en marge avant est de 1,8 mètre, tel qu'indiqué au plan daté du 27 mai 2022 préparé par François Danis, arpenteur-géomètre.
- Recommandée à l'unanimité.

DESCRIPTION

La demande de dérogation mineure 3003182538 est basée sur un bâtiment résidentiel isolé situé au 4192, rue Gamelin à Pierrefonds, qui ne correspond pas à la réglementation de l'arrondissement. Le requérant demande une galerie à une distance réduite de 1,64 m au lieu du 2 m minimum, tel que requis; une remise à une distance réduite de 0,08 m au lieu du 0,50 m minimum, tel que requis; une marge avant réduite de 5,57 m au lieu du 6 m minimum, tel que requis; une marge latérale réduite de 1,86 m au lieu du 2 m minimum, tel que requis; un perron à un empiètement excédant le 1,80 m maximum dans la marge avant, tel que requis, tel que montré sur le plan d'implantation, minute 4656, préparé par l'arpenteur-géomètre, François Danis, daté du 31 mai 2022.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle étant donné la nature de la demande et l'application du règlement CA29 0044 des dérogations mineures ne sont pas applicables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité consultatif d'urbanisme 6 juillet 2022
Consultation écrite 15 jours
Conseil d'arrondissement 1er août 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de dérogation mineure.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie LAFERRIÈRE
Agente technique en urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-07-06

Louis TREMBLAY
Directeur développement du territoire et
études techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis TREMBLAY
Directeur développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION**Dossier # :1225300009**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la demande de dérogation mineure 3003183654 concernant le lot 2 860 716, situé au 19 306, rue des Palefreniers à Pierrefonds, visant à permettre dans la zone H1-3-137, pour un bâtiment résidentiel isolé, une superficie de 28 m2 maximum au lieu du 14 m2 maximum tel que permis d'une pergola, tel que montré sur le plan d'implantation, préparé par l'architecte paysagiste, Chantal de Menezes, daté du 16 mai 2022.

CONTENU**CONTEXTE**

Approuver la demande de dérogation mineure 3003183654 concernant le lot 2 860 716, situé au 19 306, rue des Palefreniers à Pierrefonds, visant à permettre dans la zone H1-3-137, pour un bâtiment résidentiel isolé, une superficie de 28 m2 maximum au lieu du 14 m2 maximum tel que permis d'une pergola, tel que montré sur le plan d'implantation, préparé par l'architecte paysagiste, Chantal de Menezes, daté du 16 mai 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Comité consultatif d'urbanisme - Visioconférence 6 juillet 2022
Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter la dérogation mineure suivante :
Permettre une pergola d'une superficie de 28 mètres carrés au lieu du 14 mètres carrés maximum tel que permis en cour arrière.
Recommandée à l'unanimité.

DESCRIPTION

La demande de dérogation mineure 3003183654 est basée sur un bâtiment résidentiel isolé situé au 19 306, rue des Palefreniers à Pierrefonds, qui ne correspond pas à la réglementation de l'arrondissement. Le requérant demande une superficie de 28 m2 maximum au lieu du 14 m2 maximum tel que permis d'une pergola, tel que montré sur le plan d'implantation, préparé par l'architecte paysagiste, Chantal de Menezes, daté du 16 mai 2022.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle étant donné la nature de la demande et l'application du règlement CA29 0044 des dérogations mineures ne sont pas applicables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité consultatif d'urbanisme 6 juillet 2022
Consultation écrire 15 jours
Conseil d'arrondissement 1er août 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de dérogation mineure.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie LAFERRIÈRE
Agente technique en urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Louis TREMBLAY
Directeur développement du territoire et

Le : 2022-07-06

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis TREMBLAY
Directeur développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1229155015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA29 0042, la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 5535, rue Albert, sur le lot 1 368 754 du cadastre du Québec.

CONTENU**CONTEXTE**

Approuver selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA29 0042, la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 5535, rue Albert, sur le lot 1 368 754 du cadastre du Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du mercredi 8 juin 2022**

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter ce plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la construction d'une habitation unifamiliale isolée de deux étages aux conditions suivantes :

- Que de la brique en soldat soit ajoutée au-dessus des portes, de la porte de garage et des fenêtres ;
- Que des bandeaux encadrent les fenêtres et soulignent les ouvertures ;
- Que l'ensemble des fenêtres comportent des allèges en pierre.

Recommandée à l'unanimité.

Suite aux commentaires du Comité consultatif d'urbanisme, des plans révisés montrant les modifications demandées ont été fournis pour la présentation du projet au conseil d'arrondissement.

Comité d'architecture - Réunion en visioconférence du jeudi 24 février 2022

Les commentaires des membres du comité sont les suivants :

- Accentuer la délimitation entre le rez-de-chaussée et le deuxième étage. Pour la façade principale de la résidence, du côté gauche de l'entrée principale ;
- Aligner l'implantation du rez-de-chaussée avec celle de l'entrée principale ;

- Prolonger la toiture au-dessus de l'entrée principale vers la gauche afin de connecter la toiture du rez-de-chaussée à celle au-dessus du perron ;
- Implanter le deuxième étage en retrait par rapport au rez-de-chaussée OU intégrer le deuxième étage dans la toiture pour accentuer l'intégration architecturale.
- Atténuer l'horizontalité du bâtiment par l'intégration de décrochés en élévations (modulation des volumes proposés) afin de respecter les objectifs et critères du règlement CA29 0042 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant l'intégration architecturale du projet à son milieu d'insertion.
- Fournir un plan d'intégration montrant le bâtiment proposé et les résidences voisines dans son contexte d'insertion.
- Fournir un plan d'implantation mis à jour tenant compte des commentaires émis.
- Le Comité est favorable aux matériaux proposés.

Suite aux commentaires du Comité d'architecture, des plans révisés montrant les modifications demandées ont été fournis pour la présentation du projet au Comité consultatif d'urbanisme.

DESCRIPTION

Le bâtiment sera implanté sur le lot 1 368 754, tel que montré au plan de l'arpenteur-géomètre Luc Leblanc, sous la minute 113 982 de son greffe, en date du 21 avril 2022. Il sera construit selon les plans de Maxim Guzun, architecte, en date du 4 juillet 2022. Le bâtiment sera revêtu des matériaux suivants:

- Brique Architecturale de Brampton, de couleur rouge, fini velours
- Pierre Limestone Polie de couleur crème
- Revêtement d'aluminium « Dezal » ou « Longboard » de couleur imitation bois
- Bardeaux d'asphalte Cambridge Dual Grey
- Portes, portes de garage et cadres de fenêtres noirs
- Fenêtres de couleur gris anthracite.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Non-applicabilité : *Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature de résidence privée unifamiliale.*

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Le sommaire décisionnel est endossé par monsieur Louis Tremblay, directeur du Développement du territoire et études techniques, agissant comme chef de division urbanisme, permis et inspections substitut nommé, conformément aux dispositions de l'article 25 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal du au 4 au 24 juillet 2022 inclusivement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valerie FAUVEL-BENOIT
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-07-08

Louis TREMBLAY
Directeur développement du territoire et
études techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis TREMBLAY
Directeur développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1228707011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA29 0042, l'agrandissement du bâtiment unifamilial isolé, situé au 888, chemin de la Rive-Boisée, sur le lot 3 851 729 du cadastre du Québec.

CONTENU

CONTEXTE

Approuver selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA29 0042, l'agrandissement du bâtiment unifamilial isolé, situé au 888, chemin de la Rive-Boisée, sur le lot 3 851 729 du cadastre du Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence 8 juin 2022

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter ce plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la construction d'une habitation unifamiliale isolée de deux étages.

Le comité suggère au requérant de réduire la hauteur du plafond du deuxième étage et de revoir les pentes de toit de l'agrandissement proposé.

Recommandée à l'unanimité.

Comité d'architecture - Réunion en visioconférence du 12 août 2021

Suite aux recommandations émises par le comité lors de la réunion du 13 mai 2021, le requérant a soumis des dessins révisés. Le comité est favorable dans l'ensemble à cette nouvelle proposition.

DESCRIPTION

Le projet consiste à démolir le petit volume du bâtiment où se trouve l'entrée principale (4,21 m x 7,5 m) afin de construire un agrandissement d'un étage (8,5 m x 12,9 m) incluant un 2e étage partiel.

L'agrandissement sera implantée sur le lot 3 851 729, tel que montré au plan de l'arpenteur-géomètre Éric Chalifour, sous la minute de son greffe 6717, en date du 3 mars 2022. Il sera construit selon les plans de Abdelalli Benbady, architecte en date du 1er décembre 2020 et révisés le 31 octobre 2021. Le plan des matériaux de revêtement extérieur a été révisé le 30

novembre 2021.

Le bâtiment existant et l'agrandissement seront revêtus des matériaux suivants:

- Brique Melville Alpine de Permacon, couleur grise
- CanExel parement préfini, couleur pierre de rivière
- Pierre Lexa Alpine de Permacon, couleur beige

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 (objectif 19).
Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de l'omission de quantification des émissions de GES et par la nature privée de la demande de PIIA

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de plans d'implantation et d'intégration architecturale.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathleen DURITY
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-07-13

Louis TREMBLAY
Directeur développement du territoire et
études techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis TREMBLAY
Directeur développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1228707013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Refuser selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA29 0042, la subdivision du lot 1 368 291 situé au 13483, boulevard Gouin Ouest

CONTENU**CONTEXTE**

Refuser selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA29 0042, la subdivision du lot 1 368 291 situé au 13483, boulevard Gouin Ouest

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du mercredi 6 juillet 2022
Considérant que le lot 1 368 291 est situé dans la zone 3 «parcours riverain» selon l'annexe A du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale CA29 0042;

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement de refuser la subdivision du lot 1 368 291 en vertu du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale CA29 0042 puisque ni l'objectif «maintenir la qualité de la valeur d'ensemble du milieu», ni les critères (1) «le projet devrait également prendre en considération sa contribution à la cohérence de l'îlot, de l'intersection, de la rue ou du secteur dans lequel il se trouve selon son usage, sa visibilité et l'importance significative qu'il peut avoir dans l'arrondissement et la Ville», (2) « le projet devrait chercher à mettre en valeur les bâtiments, les marques d'occupations antérieures du territoire et les éléments naturels d'intérêt qui se trouvent encore dans le secteur ou sur le tronçon», (3) «Le mode d'implantation dominant du milieu d'insertion devrait être privilégié» et (4) «la largeur générale des terrains du tronçon de route du parcours riverain où le projet se trouve devrait être respectée» ne sont pas respectés.

Refusée à majorité.

DESCRIPTION

Il est proposé de subdiviser le lot 1 368 291 en quatre selon le plan de cadastre préparé par François Danis, arpenteur-géomètre, en date du 10 février 2022, minute 4414. Cette subdivision permettrait la construction de quatre bâtiments résidentiels de type unifamilial jumelé. Ledit lot est situé sur le Parcours riverain.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en changements climatiques.

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de l'omission de quantification des émissions de GES et par la nature de la demande de PIIA.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de plans d'implantation et d'intégration architecturale

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-07-13

Kathleen DURITY
Conseiller en aménagement

Louis TREMBLAY
Directeur développement du territoire et
études techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis TREMBLAY
Directeur développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1229155018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA29 0042, la construction d'un nouveau bâtiment trifamilial isolé de deux étages, au 9, 4e Avenue Nord, sur le lot 1 389 834 du cadastre du Québec.

CONTENU**CONTEXTE**

Approuver selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA29 0042, la construction d'un nouveau bâtiment trifamilial isolé de deux étages, au 9, 4e Avenue Nord, sur le lot 1 389 834 du cadastre du Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du mercredi 6 juillet 2022**

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter ce plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la construction d'une habitation trifamiliale isolée de deux étages.

Le comité suggère au requérant l'installation d'un matériau de revêtement extérieur léger au 2e étage de la façade principale similaire au revêtement léger installé sur les façades latérales et arrière.

Recommandée à l'unanimité.

Comité d'architecture - Réunion en visioconférence du mercredi 23 juin 2022

Le projet est présenté pour la deuxième fois au comité d'architecture. La version révisée propose d'abaisser le niveau de la toiture de 30 cm et le retrait d'une marche de l'escalier en façade. Ces interventions sont faites afin de répondre à la demande du comité d'architecture de réduire la hauteur totale du bâtiment.

Le Comité désire réitérer certains des commentaires formulés à sa première réunion, soit :

- Reconsidérer le toit de style mansarde ;
- Enlever le petit toit et le mur soufflé au-dessus de la fenêtre du logement en demi sous-sol

;

- Revoir le dessin 3D afin qu'il soit davantage similaire aux dessins architecturaux quant à la toiture ;
- Il semble y avoir certaines problématiques de conformité avec le Code de construction. S'assurer le que projet est conforme.

Suite aux commentaires du Comité d'architecture, des plans révisés montrant les modifications demandées ont été fournis pour la présentation du projet au Comité consultatif d'urbanisme.

DESCRIPTION

Suite à la démolition du bâtiment de type habitation unifamiliale isolée qui a été construit en 1951, le nouveau bâtiment sera implanté sur le lot 1 389 834, tel que montré au plan de l'arpenteur-géomètre Marc Cochet, sous la minute 2053 de son greffe, en date du 13 mai 2022 et révisé le 11 juillet 2022. Il sera construit selon les plans de Orazio Di Stephano, technologue professionnel en date du 11 juillet 2022.

Le bâtiment sera revêtu des matériaux suivants:

- Brique RINOX, modèle Champlain, de couleur charbon cendré
- Brique RINOX, modèle Champlain, de couleur noir minuit
- Pierre RINOX, modèle Architecturale, de couleur grise
- Bois d'ingénierie Canoxel, modèle Vstyle, de couleur gris brume
- Sofite Gentek, en aluminium de couleur minerai de fer
- Toiture BP Mystique noir deux tons
- Allège RINOX, de couleur blanche

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 (objectif 19).

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de l'omission de quantification des émissions de GES et par la nature privée de la demande de PIIA

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la

conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de plans d'implantation et d'intégration architecturale.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valerie FAUVEL-BENOIT
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-07-13

Louis TREMBLAY
Directeur développement du territoire et
études techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis TREMBLAY
Directeur développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1228707012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA29 0042, l'installation de clôtures, au 14695, boulevard Gouin Ouest, sur le lot 1 841 745 du cadastre du Québec.

CONTENU**CONTEXTE**

Approuver selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA29 0042, l'installation de clôtures, au 14695, boulevard Gouin Ouest, sur le lot 1 841 745 du cadastre du Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du mercredi 6 juillet 2022
Considérant que différents styles, emplacement et hauteur de clôtures ont été soumis par le requérant;

Considérant que selon le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale CA29 0042, le lot 1 841 745 est un «terrain riverain» et est situé dans la zone 3 «parcours riverain» selon l'annexe A dudit règlement;

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter ce plan d'implantation et d'intégration architecturale visant l'installation de clôtures aux conditions suivantes :

Cour latérale gauche

- Que la clôture soit implantée en cour latérale et en alignement avec le mur de la maison;
- Que la clôture de métal (options 1 ou 2) à installer de chaque côté de la piscine soit d'une hauteur de 6 pieds afin de s'harmoniser avec la clôture de 6 pieds proposée en avant de la piscine;
- Que le style de clôture en avant de la piscine soit celle de 6 pieds de haut, de couleur grise en composite de bois avec le motif en forme de feuilles dans le haut de la clôture;

Cour latérale droite

- Que la clôture de métal soit identique à celle utilisée dans la cour latérale gauche de chaque côté de la piscine.

Recommandée à l'unanimité.

DESCRIPTION

Une piscine hors terre a nouvellement été installée dans la cour latérale gauche. Afin de dissimuler ladite piscine, il est proposé d'installer une clôture en métal de chaque côté de la piscine et en composite de bois devant la piscine faisant face au boulevard Gouin Ouest. Dans la cour latérale gauche, il est proposé d'installer une clôture en métal.

JUSTIFICATION

Le terrain est situé en bordure de la rivière, la clôture en métal proposée permettra de conserver une vue vers l'eau de part et d'autre de la piscine hors-terre.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en changements climatiques.

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de l'omission de quantification des émissions de GES et par la nature de la demande de PIIA.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de plans d'implantation et d'intégration architecturale.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathleen DURITY
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-07-13

Louis TREMBLAY
Directeur développement du territoire et
études techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis TREMBLAY
Directeur développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1223050013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie et des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Approuver les procès-verbaux des comités de circulation et sécurité routière du 24 mai et du 7 juillet 2022.

CONTENU**CONTEXTE**

Le comité de circulation et sécurité routière a tenu deux rencontres le 24 mai 2022 ainsi que le 7 juillet 2022. Les procès-verbaux seront approuvés par le conseil d'arrondissement, et par le fait même le conseil d'arrondissement accepte les conclusions et recommandations du Comité permettant ainsi de modifier l'Annexe « A » du Règlement 868 concernant la circulation et la sécurité publique sur le territoire de l'ancienne Ville de Pierrefonds et du Règlement 98-596 régissant le stationnement sur les voies publiques de l'ancienne Ville de Roxboro.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Ces recommandations visent la sécurité des utilisateurs du réseau routier de l'arrondissement.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denise BLANCHARD
secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Chantal BRISSON
c/d ing.infr@arrond.pierrefonds/roxboro

Le : 2022-06-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis TREMBLAY
Directeur développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1229155017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte des procès-verbaux des réunions du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenues le 8 juin 2022 et le 6 juillet 2022.

CONTENU**CONTEXTE**

Prendre acte des procès-verbaux des réunions du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenues le 8 juin 2022 et le 6 juillet 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 (objectif 12).
Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature de procès-verbaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valerie FAUVEL-BENOIT
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Louis TREMBLAY
Directeur développement du territoire et
études techniques

Le : 2022-07-08

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis TREMBLAY
Directeur développement du territoire et études
techniques